



# Assemblée générale

Soixante-treizième session

**37<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 20 novembre 2018, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Président : M<sup>me</sup> Espinosa Garcés. . . . . (Équateur)

*En l'absence de la Présidente, M. Yelchenko (Ukraine), Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5.

## Point 124 de l'ordre du jour (suite)

### Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité

M<sup>me</sup> Bavdaž Kuret (Slovénie) (*parle en anglais*) :  
Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadrice des Émirats arabes unis et l'Ambassadeur de la Géorgie d'avoir dirigé le cycle de négociations intergouvernementales durant la soixante-douzième session. Nous apprécions vivement tous les documents produits jusqu'à présent, notamment la « Version révisée des éléments communs et de questions à examiner plus avant », établis lors du cycle précédent de négociations intergouvernementales. Le document a beaucoup évolué et nous a permis de préciser davantage nos positions. Je félicite par ailleurs l'Ambassadeur Braun pour sa nomination.

La Slovénie reste déterminée à poursuivre les discussions dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales, mais je dois toutefois répéter que nous pensons qu'il est temps d'aller de l'avant. La réforme du Conseil de sécurité a reçu le plus grand soutien politique en 2005, ce qui signifie que la réforme, qui aurait dû être rapide telle que cela avait été

envisagée à cette époque est loin de l'être au stade où nous sommes rendus.

Au début du mois, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur l'importance du multilatéralisme et le rôle de l'Organisation des Nations Unies (voir S/PV.8395). La Slovénie a plaidé en faveur d'un Conseil de sécurité efficace et efficient, capable de détecter rapidement les préoccupations et les menaces, et dont les membres assument la responsabilité de les régler. Aujourd'hui, je voudrais me joindre aux autres orateurs pour faire quelques observations générales sur le fond et sur le processus.

Les négociations intergouvernementales de la session précédente ont montré qu'il existe de nombreux éléments communs sur lesquels nous pouvons nous appuyer. Nous nous félicitons de l'inclusion, dans la version révisée, d'éléments communs concernant les relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, la taille et l'élargissement du Conseil, et les méthodes de travail du Conseil. Cela nous donne, dans un seul document, une meilleure idée des cinq groupes de questions. Ils sont interdépendants et aucun ne peut, à notre avis, être examiné sans tenir compte des autres.

Nous reconnaissons que certaines améliorations relatives aux méthodes de travail ont déjà été apportées, et nous demandons à tous les membres du Conseil de sécurité de faire tout leur possible pour les améliorer davantage dans l'intérêt de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation elle-même.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-39087(F)



Document adapté

Merci de recycler



Nous connaissons l'objectif que nous nous sommes fixé, à savoir rendre le Conseil de sécurité plus représentatif et plus efficace et ses travaux plus transparents. Par conséquent, le processus dont il est question doit permettre d'atteindre cet objectif. La Slovénie estime que les options et les propositions pour chacune des questions ont été débattues et examinées en profondeur. Nous passons deux ou trois réunions chaque année à les examiner. Il est grand temps d'engager de véritables négociations.

Depuis la création de l'Organisation, le monde a beaucoup changé, et le Conseil de sécurité ne reflète quasiment aucun de ces changements. Le Conseil, auquel incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a une obligation particulière envers la communauté internationale. C'est une des raisons pour lesquelles il doit être représentatif du monde, ce qui n'est pas le cas actuellement. Être membre du Conseil de sécurité est une lourde responsabilité, et les États Membres qui assument ce rôle doivent être prêts à s'acquitter de la charge qui l'accompagne.

Sur des questions plus concrètes, pour que le Conseil reflète correctement la réalité d'aujourd'hui, la Slovénie est favorable à l'élargissement de sa composition aussi bien dans la catégorie des membres permanents que dans celle des membres non permanents. Pour ce qui est de la catégorie des membres élus ou non permanents, nous pensons qu'un élargissement permettrait un roulement plus fréquent et une plus grande représentation démocratique au sein du Conseil de sécurité. À cet égard, la Slovénie accorde une priorité élevée à l'octroi d'un siège non permanent supplémentaire au Groupe des États d'Europe orientale. Au cours des 25 dernières années, le nombre de Membres du Groupe des États d'Europe orientale a doublé, mais leur représentation au sein du Conseil est restée la même : un siège permanent et un siège non permanent. Nous appuyons également l'octroi de sièges supplémentaires aux États d'Afrique.

Il est communément admis que l'élargissement du Conseil de sécurité permettrait d'améliorer la représentation de ceux qui sont sous-représentés ou non représentés, garantissant ainsi une représentation équitable et démocratique et équilibrant les principes de responsabilité, de transparence et d'efficacité. Nous ne sommes pas encore sûrs de la formule à adopter, mais nous sommes très favorables à des solutions qui permettraient à davantage de petits pays de siéger au

Conseil. La Slovénie est favorable à une répartition des sièges basée sur les groupes régionaux.

En ce qui concerne la taille du Conseil réformé, la Slovénie est d'avis que la taille du Conseil ne doit pas être un obstacle à son efficacité. Dans tous les cas, ses méthodes de travail devront être modifiées ou adaptées si nous voulons que le Conseil puisse s'adapter à l'évolution rapide et complexe ainsi qu'à la multiplication des facteurs qui menacent la paix et la sécurité internationales.

S'agissant de la question du droit de veto, en tant que membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, et partisane de l'initiative franco-mexicaine, la Slovénie préconise une restriction du recours au veto en cas d'atrocités criminelles et un maximum de retenue dans son recours dans tous les autres cas.

Quant aux relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, la Slovénie peut souscrire pleinement aux éléments communs recensés dans la version révisée du document dans lequel ils figurent. Les relations doivent, conformément aux dispositions de la Charte, se renforcer et se compléter mutuellement. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons débattu de la mise en œuvre de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (voir A/73/PV.35). Nous pensons que les résolutions pertinentes doivent également être prises en compte.

Pour terminer, cette déclaration ne passe brièvement en revue que certaines des questions. Nous pourrions poursuivre nos délibérations au cours des prochaines négociations intergouvernementales. Toutefois, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer une fois de plus notre ferme appui à la progression du processus. Nous pensons que la meilleure façon de procéder et de poursuivre nos travaux à partir des résultats de la session précédente serait d'entamer de véritables négociations sur la base de propositions de texte concrètes.

**M<sup>me</sup> Jazairy** (Algérie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Sierra Leone au nom du Comité des dix chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur la réforme du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et à la déclaration faite par le Représentant permanent du Koweït au nom du Groupe des États arabes (voir A/73/PV.36).

Je remercie la Présidente de l'Assemblée générale pour la volonté qu'elle a de continuer à prendre une part active au processus de réforme du Conseil de sécurité. À cet égard, ma délégation se réjouit à l'idée de travailler avec les nouveaux Coprésidents des négociations intergouvernementales, l'Ambassadrice Nusseibeh, des Émirats arabes unis, et l'Ambassadeur Braun, du Luxembourg.

D'emblée, je voudrais réaffirmer que nous restons convaincus de la nécessité d'une réforme globale du système des Nations Unies qui respecte les principes, objectifs et idéaux consacrés par la Charte des Nations Unies, pour un monde plus juste fondé sur l'universalisme, l'équité et l'équilibre régional. À cette fin, nous restons fidèles à la décision 62/557 et aux autres décisions pertinentes de l'Assemblée générale en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité, qui prenne en compte les cinq principaux groupes de questions à négocier, tout en tenant compte des liens d'interdépendance qui existent entre eux, comme convenu par l'Assemblée. C'est pourquoi nous rejetons toute approche fragmentaire et sélective, qui irait à l'encontre de l'esprit d'une réforme globale.

Nous prenons note des efforts déployés pour recenser, dans le document intitulé « Version révisée des éléments communs et questions à examiner plus avant », distribué le 14 juin, les éléments communs autour desquels les États Membres peuvent s'unir pour parvenir à un consensus. Toutefois, ce document ne reflète pas fidèlement la Position commune africaine. À cet égard, et c'est notre position ferme, l'Afrique doit être représentée dans les deux catégories de membres du Conseil de sécurité et le droit de veto doit être étendu à tous les nouveaux membres permanents, s'il n'est pas aboli.

La Position commune africaine, contenue dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, souligne que la réforme du système des Nations Unies doit être globale et doit tenir compte de toutes les composantes du système des Nations Unies, y compris la nécessité croissante d'améliorer les relations entre ses deux organes principaux, à savoir le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et l'Assemblée générale, principal organe délibérant et représentatif de l'ONU. L'adoption par consensus, le 29 juin, de la décision 72/557 sur la reconduction des négociations, qui demandait principalement la poursuite immédiate des négociations intergouvernementales en plénière

informelle de l'Assemblée à sa soixante-treizième session, a été une autre manifestation importante de l'acceptation par tous les États Membres de l'ONU du fait que les négociations intergouvernementales sont la forme appropriée pour poursuivre le débat sur la réforme du Conseil de sécurité. Cette décision devrait conduire à la reprise du processus de négociation dès que possible.

Même si elle représente le plus grand nombre d'États Membres de l'ONU et les trois quarts des points de l'ordre du jour du Conseil de sécurité, l'Afrique continue d'être fragilisée parce qu'elle n'est pas représentée dans la catégorie des membres permanents, le principal organe décisionnel du Conseil. L'Afrique, en tant que continent qui possède les attributs pour jouer un rôle plus significatif en matière de maintien de la paix et de la sécurité, exige donc la place qui lui revient dans ce domaine.

Nous avons une occasion unique en son genre de maintenir le système international sur la voie d'un multilatéralisme démocratique dynamique et efficace, qui puisse garantir que l'ONU continue de jouer son rôle de centre de la gouvernance mondiale. Nous ne pouvons pas nous permettre de rester indifférents aux réalités mondiale en mutation rapide. L'Afrique continuera de plaider en faveur d'une réelle réforme qui rendra le Conseil de sécurité à la fois plus pertinent et plus prompt à réagir aux défis mondiaux actuels et émergents. L'Afrique continuera également de promouvoir les principes fondamentaux consacrés par la Charte.

Pour terminer, ma délégation souligne qu'il est urgent de tirer parti des progrès réalisés jusqu'à présent et de progresser plus vite, afin de concrétiser la vision exprimée par nos dirigeants au Sommet mondial de 2005, qui était de rendre le Conseil de sécurité plus représentatif, plus démocratique, plus efficace, plus accessible et plus légitime. Ma délégation est prête, en tant que membre du Comité des dix chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur la réforme du Conseil de sécurité, à collaborer avec la Présidente de l'Assemblée générale et l'ensemble des États Membres dans le cadre des négociations intergouvernementales pour une réforme globale, comme le demande la décision 62/557.

**M. Sinirlioğlu** (Turquie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir organisé le présent débat et de son engagement en faveur du processus de réforme du Conseil de sécurité.

Nous nous associons à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Italie au nom du Groupe du consensus (voir A/73/PV.36). Je voudrais également faire les observations suivantes à titre national.

La nécessité d'une réforme du Conseil de sécurité est à la fois réelle et urgente. Nous devons veiller à ce que le Conseil réformé reflète les réalités de notre époque. À cette fin, nous devons nous efforcer d'obtenir une réforme qui garantisse que le Conseil de sécurité continuera d'être le miroir du monde contemporain, qui est en constante évolution. Par conséquent, le résultat du processus de réforme ne doit pas créer un organe statique. La réforme exige une approche globale et inclusive. Pour cela, il faut mettre l'accent sur le bien commun plutôt que sur les intérêts nationaux individuels. Il va sans dire que la réforme qui en résultera devra être adoptée avec l'accord de tous les États Membres. C'est la seule façon pour le Conseil de sécurité d'être plus représentatif, plus démocratique, plus responsable et plus efficace.

L'accent mis sur l'augmentation du nombre des membres permanents du Conseil est la principale raison de l'absence de progrès du processus de réforme. Pourtant, à maintes reprises, le débat sur la réforme du Conseil de sécurité s'est enlisé dans les efforts visant à attribuer des sièges permanents supplémentaires avec droit de veto. Que l'Assemblée ne s'y trompe pas : la représentation permanente avec droit de veto est la raison pour laquelle nous devons réformer le Conseil en premier lieu. C'est précisément la raison pour laquelle, à de nombreuses occasions, le Conseil de sécurité ne s'est pas acquitté de son mandat et n'a pas réagi de manière opportune et adéquate aux crises. Le Conseil ne sert maintenant rien d'autre que les intérêts nationaux de ceux qui jouissent de ce privilège. Le veto rend le Conseil de sécurité dysfonctionnel, irresponsable et antidémocratique, ce qui mine la crédibilité de l'ONU et la confiance dans le multilatéralisme en général.

Le processus de réforme doit rechercher les moyens de régler les problèmes actuels du Conseil de sécurité, et non de les exacerber. Le Conseil de sécurité sera plus représentatif et plus adapté si nous augmentons le nombre de sièges de membres élus et la possibilité pour tous les États Membres de siéger au Conseil. Le Conseil de sécurité sera plus responsable si les résultats de ses membres sont soumis à des évaluations régulières. Un meilleur ratio entre membres non permanents et membres permanents améliorera la prise de décisions, et rendra le Conseil plus efficace.

Le Conseil de sécurité doit jouer pleinement son rôle d'organe auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est temps de travailler ensemble de manière constructive pour parvenir au plus large consensus possible. Nous invitons tous les États Membres à faire preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour faciliter le processus de réforme.

**M. Boguslavskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Présidente d'avoir organisé ce débat. La question de la réforme du Conseil de sécurité est non seulement l'une des questions les plus importantes, mais également l'une des plus complexes inscrites à l'ordre du jour de l'organisation internationale qu'est l'Organisation des Nations Unies, puisque le Conseil est l'organe qui, conformément à la Charte des Nations Unies, assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous félicitons le Représentant permanent du Luxembourg et la Représentante permanente des Émirats arabes unis pour leur nomination en tant que Coprésidents des négociations intergouvernementales. Nous espérons que leurs activités seront fondées sur le principe d'impartialité et qu'elles tiendront pleinement compte des vues des États participant au processus. Nous remercions le Représentant permanent de la Géorgie et la Représentante permanente des Émirats arabes unis pour leur travail en tant que Coprésidents à la session précédente de l'Assemblée générale.

Les séances d'aujourd'hui représentent le début du débat sur la réforme du Conseil de sécurité pendant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. Ce n'est pas la première année que nous avons une telle discussion. Au total, 14 cycles de négociations intergouvernementales ont eu lieu. Les États Membres ont pu faire quelques progrès dans le domaine de la réforme du Conseil de sécurité, mais à ce jour, il n'a été proposé aucune solution universelle qui satisferait une majorité. Les approches des principaux protagonistes vis-à-vis de la question de la réforme continuent de différer notablement et sont parfois diamétralement opposées. Dans ces circonstances, nous ne voyons pas d'autre solution que de continuer de travailler patiemment et progressivement pour rapprocher les positions de négociation pendant la présente session de l'Assemblée générale.

Notre position est bien connue. La Russie, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, insiste sur la nécessité d'améliorer la représentativité de cet organe

grâce à la participation des pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Toutefois, les efforts déployés dans ce domaine ne devraient pas nuire à la capacité du Conseil à répondre efficacement et rationnellement aux nouveaux défis. À cet égard, nous sommes favorables au maintien de la nature compacte de la composition du Conseil de sécurité; le nombre de ses membres ne doit pas dépasser une petite vingtaine. Toute idée qui empiète sur les prérogatives des membres permanents actuels du Conseil de sécurité, y compris le droit de veto, est inacceptable pour nous. Il convient de rappeler que ce droit est un facteur important qui incite les membres du Conseil à rechercher des solutions équilibrées. Le recours ou la menace de recours au veto à plusieurs reprises empêché l'ONU de s'impliquer dans des entreprises douteuses.

Le processus de réforme du Conseil de sécurité devrait bénéficier de l'adhésion de tous les États Membres sans exception, et le format de son résultat final devrait bénéficier de l'appui le plus large possible parmi les Membres de l'Organisation. Si le consensus ne peut pas être atteint sur cette question, du moins sur le plan politique, nous devons nous assurer de l'appui d'un nombre important d'États Membres, plutôt que de la majorité légalement requise des deux tiers des membres de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que la réforme du Conseil de sécurité ne peut pas être réalisée uniquement par une formule arithmétique, c'est à dire en mettant aux voix certaines propositions dans le but d'obtenir le nombre minimal de voix nécessaires. Tout résultat obtenu par de tels moyens ne conférerait guère de crédibilité ou d'efficacité au Conseil de sécurité et ne renforcerait certainement pas l'Organisation internationale. Cela aurait des conséquences tout à fait opposées. À cet égard, nous sommes prêts à examiner toute option raisonnable en vue de l'augmentation du nombre de membres du Conseil, notamment la solution intérimaire basée sur le compromis, si cette option repose sur un large consensus au sein de l'ONU.

Les progrès dans la réforme du Conseil de sécurité ne peuvent être réalisés en imposant aux États Membres des textes, des documents de négociation ou d'autres initiatives qui ne font pas l'objet d'un accord entre tous les participants au processus. Les sessions précédentes de l'Assemblée générale ont démontré l'inutilité et le danger de tentatives visant à imposer des décisions sur la question de la réforme sans tenir compte de la nécessité d'un large appui des États Membres. Les progrès dans la réforme du Conseil de sécurité dépendront uniquement de l'engagement politique

des États Membres et de leur volonté de parvenir à un compromis raisonnable. Nous exhortons tout le monde à adhérer à ce principe fondamental.

Nous sommes convaincus que les efforts de la Présidente de l'Assemblée générale et des Coprésidents des négociations intergouvernementales viseront à fournir le plus grand appui possible aux négociations, étant entendu que le processus appartient aux États Membres. Ce travail laborieux doit s'effectuer de façon calme, transparente et inclusive, sans délais arbitraires. Il importe que nous comprenions tous que les délais artificiels ou les tentatives visant à résoudre un problème aussi complexe d'un coup de crayon n'ont pas leur place dans ce cas. En outre, nous ne voulons pas que les négociations intergouvernementales suscitent de nouvelles divisions entre les États dans un environnement qui, aujourd'hui, est déjà marqué par des relations internationales tumultueuses.

**M. Mlynár** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir organisé le présent débat plénier sur la question importante de la réforme du Conseil de sécurité et de nous avoir invités à intervenir. Nous la remercions pour le rôle mobilisateur important qu'elle joue par rapport à cette question, ainsi que de nombreuses autres questions de fond importantes pour les États Membres. Je voudrais également féliciter l'Ambassadrice Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis, et l'Ambassadeur Christian Braun, Représentant permanent du Luxembourg, pour leur nomination en tant que Coprésidents des négociations intergouvernementales pendant la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que, sous leur direction, nous serons en mesure de faire avancer efficacement cette tâche difficile. Nous voudrions également exprimer notre sincère gratitude à l'Ambassadrice Nusseibeh, des Émirats arabes unis, et à l'Ambassadeur Imnadze, de la Géorgie, pour leur dévouement et leur travail acharné au cours de la session précédente de l'Assemblée générale.

Plus tôt ce mois, la Présidente de l'Assemblée générale a distribué son résumé du débat général de la soixante-treizième session. Nous constatons que, tout au long du débat, les dirigeants du monde ont souligné, à une unanimité quasi-totale, l'importance cruciale du multilatéralisme et de la coopération internationale pour relever les défis mondiaux et promouvoir les droits de l'homme, le développement durable, la sécurité et la stabilité. Un nombre exceptionnellement élevé de chefs

d'État et de gouvernement ont assisté au débat général cette année et ont parlé de l'importance qu'il fallait accorder à la coopération multilatérale comme seul moyen de résoudre les problèmes auxquels l'humanité est confrontée, et la majorité a noté le rôle irremplaçable de l'ONU, la seule instance internationale capable de régler les multiples préoccupations mondiales.

Ce mois-ci, le Conseil de sécurité a tenu, à l'initiative de la présidence chinoise, un débat public pour réfléchir aux moyens de renforcer le multilatéralisme et le rôle de l'ONU (voir S/PV.8395). Le débat a montré que le Conseil de sécurité attache une importance cruciale au multilatéralisme et à la résolution collective des problèmes; il a souligné le rôle clef joué par l'Organisation des Nations Unies depuis sa création.

De tels engagements en faveur du multilatéralisme sont plus que jamais nécessaires, car la paix et la sécurité internationales sont confrontées à des défis nouveaux et complexes. Le Conseil de sécurité continue de jouer un rôle central dans la gouvernance de la sécurité internationale et dans l'ordre international fondé sur des règles. En réformant le Conseil de manière à le rendre plus représentatif de l'ensemble des États Membres, plus efficace, plus inclusif et mieux à même de relever les défis auxquels la communauté internationale est aujourd'hui confrontée en matière de sécurité, nous investirons davantage dans le système multilatéral, avec une ONU renforcée en son centre. Les efforts de réforme du Conseil de sécurité doivent donc être accélérés. En 2019, cela fera 40 ans qu'une réforme de fond a été inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. À cet égard, je voudrais ajouter que ma délégation s'associe à d'autres pays pour appeler à des négociations de fond fondées sur des concessions réciproques ou sur des textes.

La position de ma délégation sur une révision éventuelle de la composition du Conseil de sécurité est cohérente et bien connue. La Slovaquie est favorable à l'élargissement de la catégorie des membres permanents et celle des membres non permanents, et appelle à accroître le nombre de membres à 25 au plus, tout en respectant l'équilibre géographique. Les nouveaux membres du Conseil devraient, par principe, avoir les mêmes responsabilités et obligations que les membres actuels. Je tiens à souligner que le Conseil réformé devrait inclure un siège supplémentaire dans la catégorie des membres non permanents pour le Groupe des États d'Europe orientale.

Nous nous félicitons de l'intensification des efforts au cours des sessions précédentes de l'Assemblée générale pour trouver des moyens de réduire davantage les divergences d'une manière transparente et dans le cadre d'un processus dirigé par les Membres. De toute évidence, les cinq grandes questions de réforme énoncées dans la décision 62/557 demeurent les principes directeurs de nos travaux dans le cadre des négociations intergouvernementales, et elles doivent être examinées et réglées ensemble. Néanmoins, nous pensons que nos négociations devraient également veiller davantage à faire en sorte que l'Afrique soit plus largement représentée au Conseil de sécurité, y compris dans la catégorie des membres permanents.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer la ferme volonté de ma délégation de voir les négociations intergouvernementales déboucher sur un résultat négocié et de qualité. Nous attendons avec intérêt de prendre part à des négociations ouvertes, transparentes, inclusives et axées sur les résultats à cette fin.

**M. Fesko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'organisation du débat d'aujourd'hui et voudrions exprimer notre appui aux efforts de la Présidente de l'Assemblée générale visant à relancer le processus de réforme du Conseil de sécurité.

Il n'y a pratiquement aucune délégation présente dans cette salle qui n'adhère pas au principe fondamental selon lequel le Conseil de sécurité, dans sa forme actuelle, a grand besoin d'une réforme sérieuse. Dans le même temps, comme nous le savons tous, le consensus général s'arrête là. Certains États Membres préconisent une réforme radicale du Conseil de sécurité, tandis que d'autres appellent à une approche plus modérée. D'autres insistent sur le fait que la réforme aurait dû être menée depuis longtemps, et d'autres préconisent une approche extrêmement prudente quant à la question du calendrier. Certains États Membres sont prêts à concourir à aplanir les divergences de vues qui existent dans le processus de négociations fondé sur un texte; d'autres sont prompts à rappeler que le système des Nations Unies n'est pas encore parvenu à un consensus, non seulement sur les questions de fond, mais aussi sur les questions de procédure.

Que faut-il en conclure? Pour être francs, nous devons admettre que le processus de réforme n'a guère progressé depuis les premiers jours du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que

d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, créé par la résolution 48/26, en 1993, année déjà lointaine.

Bien sûr, il y a eu des changements, qui plus est des changements assez importants, dans les travaux du Conseil au cours des dernières décennies. Ses méthodes de travail se sont considérablement améliorées, ses activités sont devenues plus transparentes et accessibles à l'ensemble des Membres de l'ONU, et la charge de travail elle-même a considérablement augmenté. Toutefois, les lacunes inhérentes à la conception, à la composition et au processus de prise de décisions du Conseil demeurent largement sans solutions.

L'Ukraine estime qu'il est grand temps de rendre le Conseil de sécurité plus représentatif et d'aligner ses méthodes de travail sur les exigences des temps modernes. Il est évident, probablement pour tout le monde, que le Conseil de sécurité dans sa forme actuelle n'est pas adapté pour relever efficacement les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Il est extrêmement regrettable qu'alors que le monde extérieur à ces murs appelle haut et fort à un Conseil plus efficace, les États Membres de l'ONU se retrouvent coincés dans un cycle apparemment perpétuel, répétant année après année leurs positions bien connues sur la réforme du Conseil, incapables de faire des progrès tangibles.

Il ne serait pas exagéré de dire que, pendant que le système des Nations Unies tergiverse sur la réforme du Conseil, des gens meurent en dehors de ces murs parce que le Conseil actuel est simplement incapable de les aider. L'expérience que nous avons acquise en siégeant au Conseil en 2016 et 2017 n'a fait que renforcer notre conviction selon laquelle, sans une véritable réforme, le Conseil sera condamné à perdre sa pertinence et sa position dans le contexte international plus large. Cela dit, je tiens à saluer les efforts déployés par tous les membres élus du Conseil, anciens et actuels, pour améliorer ses méthodes de travail. Il faut dire que les membres permanents ont aussi souvent fait de leur mieux pour aider le Conseil à dépasser ses limites.

Nous sommes reconnaissants aux Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité de la session précédente, à savoir le Représentant permanent de la Géorgie et la Représentante permanente des Émirats arabes unis, de leurs efforts sincères et de tout leur travail acharné pour essayer d'établir des ponts et rapprocher les positions des États Membres. Nous souhaitons plein succès à la nouvelle équipe de Coprésidents, la Représentante permanente des Émirats arabes unis

et le Représentant permanent du Luxembourg, dans la conduite des négociations au cours des prochains mois. Ils peuvent compter sur notre soutien pour accomplir leur mission difficile et délicate : conduire les négociations intergouvernementales.

Alors que nous nous apprêtons à entamer un nouveau cycle de consultations dans le cadre des négociations intergouvernementales, je voudrais réaffirmer la position de l'Ukraine, qui est ouverte à l'examen de toutes les options progressistes et des nouvelles approches relatives à la réforme du Conseil de sécurité, en particulier celles qui visent à rationaliser le processus de négociation et à le rendre plus pragmatique et axé sur des résultats.

Pour notre part, il y a deux questions que nous considérons comme étant de la plus haute importance dans le processus global de réforme. Premièrement, s'agissant de la représentation au Conseil du Groupe des États d'Europe orientale, c'est pour nous une question de principe qu'au moins un siège supplémentaire soit attribué à ce groupe dans la catégorie des membres élus. Deuxièmement, je dois souligner que pour mon pays, la nécessité pour les Membres de l'ONU de reconsidérer le rôle du veto dans les travaux du Conseil de sécurité est l'une des priorités les plus importantes.

Nous avons tous vu, trop souvent, des membres permanents du Conseil de sécurité user de leur droit de veto en violation directe de leur devoir consistant à maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous préconisons donc la suppression progressive du veto, et nous soutenons fermement toutes les initiatives visant à limiter le recours au veto. À tout le moins, le recours au veto devrait être limité non seulement dans les cas où le Conseil de sécurité examine une décision visant à prévenir le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, conformément à l'initiative franco-mexicaine et au code de conduite élaboré par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, mais aussi lorsqu'un membre permanent est impliqué dans un conflit ou une situation examinée par le Conseil et ne peut donc exercer son droit de vote en raison d'un conflit d'intérêts.

Lorsqu'un membre permanent du Conseil de sécurité est partie à un conflit au sujet duquel le Conseil de sécurité est sur le point de prendre une éventuelle décision, l'exercice du droit de veto par ce membre empêche immédiatement le Conseil de s'acquitter de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe.

Nous pensons que la question de la limitation, dans les situations pertinentes, de la capacité d'une partie à un conflit d'abuser de son droit de veto doit être examinée au cours des négociations intergouvernementales et mise en œuvre en tant que partie intégrante de la réforme du Conseil de sécurité. Pour terminer, j'espère que cette année nous serons en mesure de progresser vers l'objectif commun de réforme du Conseil de sécurité, et ma délégation est prête à collaborer de manière constructive avec tous les États Membres qui partagent cet objectif.

**M. Elnour** (Soudan) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous tenons à remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir organisé la présente séance sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité. Nous remercions également le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, M. Miroslav Lajčák, ainsi que la Représentante permanente des Émirats arabes unis et le Représentant permanent de la République de Géorgie pour les efforts qu'ils ont fournis au cours de la session précédente de l'Assemblée générale dans le cadre des négociations intergouvernementales sur ce point important de l'ordre du jour. Nous réaffirmons notre disposition à coopérer avec la Représentante permanente des Émirats arabes unis et le Représentant permanent du Grand-Duché de Luxembourg, les deux Coprésidents des négociations intergouvernementales à la présente session.

Nous nous associons aux déclarations prononcées par le représentant de la Sierra Leone, au nom du Groupe des États d'Afrique et par le représentant du Koweït, au nom du Groupe des États arabes (voir A/73/PV.36). Nous voudrions par ailleurs faire les observations suivantes à titre national.

Il va sans dire que la réforme du Conseil de sécurité constitue un pilier essentiel du processus actuel de réforme de l'Organisation des Nations Unies. Cela va de soi, car la crédibilité et l'image de l'ONU dans le monde contemporain dépendront essentiellement du succès de nos efforts pour réformer le Conseil de sécurité, afin de le rendre plus représentatif et plus transparent pour faire face aux défis croissants et s'acquitter des missions que lui confie la Charte des Nations Unies. À cet égard, la délégation de mon pays se déclare préoccupée par la lenteur des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Vingt-cinq années se

sont écoulées depuis qu'elles ont commencé et, malgré quelques progrès mineurs, elles n'ont toujours pas atteint leur objectif. Les progrès réalisés ne sont pas proportionnels aux efforts déployés ou à l'urgence qu'il y a à réformer le Conseil de sécurité.

La délégation de mon pays estime que la réforme du Conseil de sécurité doit être un processus global qui couvre les cinq points convenus : l'augmentation de la représentation des membres permanents et non permanents du Conseil; la représentation géographique équitable; les méthodes de travail du Conseil; la prise de décisions, y compris l'exercice du droit de veto; les questions dont le Conseil est saisi. À cet égard, nous demandons que l'ordre du jour du Conseil réponde aux besoins et aux intérêts tant des pays en développement que des pays développés. Le Conseil deviendrait alors plus représentatif, plus efficace et plus responsable.

Ma délégation appelle par ailleurs à remédier à l'injustice historique à laquelle les pays africains ont été soumis en augmentant leur représentation permanente et non permanente au Conseil, conformément au Consensus d'Ezulwini et à la Déclaration de Syrte. Nous appelons également à une représentation équitable des États arabes au Conseil de sécurité dans les catégories des membres permanents et des membres non permanents, conformément à la déclaration faite par le représentant du Koweït.

En ce qui concerne la réforme des méthodes de travail du Conseil, la délégation de mon pays demande l'adoption d'un règlement intérieur permanent, celui en vigueur étant provisoire depuis plus de 70 ans; une augmentation du nombre de séances publiques; et une participation accrue des États dont la situation fait partie des questions dont est saisi le Conseil.

S'agissant de la relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, la délégation de mon pays demande à tous les organes de l'ONU de s'acquitter de leurs mandats conformément à la Charte des Nations Unies, sans empiéter sur les compétences des autres organes. Nous sommes profondément préoccupés par l'implication accrue du Conseil dans les questions qui, en vertu de la Charte, relèvent de la compétence de l'Assemblée générale, et par l'utilisation du Conseil de sécurité dans l'exécution des plans de certains États. Nous insistons sur la nécessité de respecter les principes de neutralité et de non-sélectivité et d'éviter la politique du deux poids, deux mesures dans les travaux du Conseil.



La délégation de mon pays souligne également la nécessité d'éviter d'invoquer le Chapitre VII de la Charte pour traiter de questions qui ne constituent pas une menace pour la paix et la sécurité internationales, tout en encourageant l'application des Chapitres VI et VIII, compte tenu en particulier du rôle croissant que jouent les organisations régionales dans le traitement des questions concernant leur région. Au premier rang de ces organisations, il y a l'Union africaine, qui, en avril, a signé avec l'ONU le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Il pourrait être utilisé pour renforcer la paix et la stabilité en Afrique.

Ma délégation se déclare profondément préoccupée que le Conseil de sécurité recoure de plus en plus aux sanctions. À cet égard, nous demandons que les principes inscrits dans la Charte soient respectés et que les sanctions ne soient pas appliquées avant que tous les autres moyens de règlement pacifique des différends n'aient été épuisés. Avant d'imposer des sanctions, il faudrait procéder à un examen minutieux de leurs conséquences profondes, étant donné que les sanctions ne sont qu'un moyen d'atteindre une fin et non une fin en soi. Lorsque des sanctions ont été imposées, nous demandons qu'elles soient réexaminées périodiquement et avec souplesse en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain.

Pour terminer, nous réaffirmons notre volonté de travailler avec la Présidente et les deux Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité à la présente session de l'Assemblée générale.

**M. Vaultier Mathias** (Portugal) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Présidente pour son engagement à favoriser un débat de suivi constructif sur la réforme du Conseil de sécurité.

Je remercie également le Représentant permanent de la Géorgie et la Représentante permanente des Émirats arabes unis pour le rôle qu'ils ont joué en tant que Coprésidents des négociations intergouvernementales à la session précédente, et je me félicite de la nomination des Coprésidents de cette année, la Représentante permanente des Émirats arabes unis et le Représentant permanent du Luxembourg, à qui je souhaite plein succès et apporte mon soutien dans l'accomplissement de la mission délicate qui les attend.

Le Portugal estime que ce processus doit être inclusif, transparent et global, et qu'il doit déboucher

sur des solutions qui seront dignes de susciter un large consensus entre les États Membres, un consensus qui aille bien au-delà de la majorité requise des deux tiers des membres de l'Assemblée générale. À cet égard, nous pensons qu'il faut envisager d'augmenter le nombre de membres du Conseil dans la catégorie des membres permanents aussi bien que dans la catégorie des membres non permanents. Un tel renforcement du caractère inclusif du Conseil ne doit pas compromettre son efficacité. C'est pourquoi le droit de veto ne doit pas être étendu aux nouveaux membres permanents potentiels. Dans le même esprit de préservation de l'efficacité du processus décisionnel, nous devons nous abstenir de créer des catégories supplémentaires, autres que les deux catégories existantes de membres permanents et non permanents.

Le processus de réforme du Conseil de sécurité doit également prévoir l'amélioration continue de ses méthodes de travail. Le Portugal défend ce principe depuis toujours, en particulier quand il était membre élu du Conseil de sécurité, lorsque nous avons eu l'honneur de présider le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, ainsi que dans le cadre de notre participation au Groupe Responsabilité, cohérence et transparence.

Le Conseil de sécurité a d'énormes responsabilités dans la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde. Il doit être à la hauteur des attentes élevées que nous avons tous à l'égard de son action et refléter comme il se doit les réalités du monde actuel. À cet égard, qu'il me soit permis de citer le Président de mon pays qui, dans son allocution au débat général de cette année, a déclaré que

« ne pas réformer le Conseil de sécurité via un large consensus revient à ignorer la géopolitique du XXI<sup>e</sup> siècle » (*A/73/PV.9, p. 27*).

Un Conseil de sécurité plus représentatif exige, au strict minimum, la présence du continent africain, du Brésil et de l'Inde. Une bonne mise en œuvre du principe de l'équilibre géographique doit également se traduire par des possibilités accrues pour les petits pays et les pays de taille moyenne. Nous espérons sincèrement que les négociations intergouvernementales qui s'ensuivront nous permettront de progresser et d'élargir la portée des éléments de consensus déjà convenus. Le Portugal est prêt à continuer d'appuyer ce processus et à encourager la Présidente à jouer un rôle moteur dans ce cadre.

**M. Djani** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la Présidente d'avoir organisé cet important débat. Nous saluons et félicitons les nouveaux Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, à savoir l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, des Émirats arabes unis, et l'Ambassadeur Christian Braun, du Luxembourg. L'Indonésie les assure de son entière coopération et de sa pleine participation à ce qui sera, elle l'espère, une session productive. Nous remercions également les Coprésidents précédents, représentants des Émirats arabes unis et de la Géorgie, de leur leadership et de leurs efforts importants, notamment grâce à leur version révisée des éléments communs et des questions à examiner plus avant, qui a permis des discussions plus ciblées.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de conflits ces dernières années, certains conflits anciens n'ayant toujours pas été réglés et devenant de plus en plus insolubles, il est légitime de s'interroger sur la capacité du Conseil de sécurité de s'acquitter des responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies. À maintes reprises, le Conseil n'a pas défendu le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme et les buts et principes consacrés par la Charte, ce qui a eu des conséquences dévastatrices pour un nombre bien trop élevé d'innocents. L'Indonésie appelle une fois de plus à une réforme globale du Conseil de sécurité, une réforme qui rendra le Conseil efficace, responsable et démocratique, ainsi qu'équitement représentatif des régions et des réalités du monde contemporain. Cette question perdure depuis bien trop longtemps, alors que le monde a changé dans des proportions radicales et spectaculaires.

Ce n'est qu'en respectant les normes universelles établies, notamment en respectant pleinement la Charte, que la paix et la sécurité pourront être assurées au mieux pour tous, grands ou petits. À ce stade critique, qu'il me soit permis de partager, au nom de la délégation indonésienne, plusieurs idées relatives à la question de la réforme du Conseil de sécurité.

Premièrement, bien que l'Indonésie appuie l'abolition du droit de veto, compte tenu des réalités actuelles, qui sont profondément ancrées, elle se félicite des mesures qui régleront le recours au veto. Nous appuyons la mise en place d'un mécanisme réaliste qui garantira que le droit de veto ne sera pas utilisé pour miner la cause de l'humanité et de la justice. Un obstacle évident est le droit de veto que les membres s'accordent

à eux-mêmes et qui, face aux atrocités criminelles, a rendu le Conseil impuissant à de nombreuses occasions. Le veto va également à l'encontre des souhaits de la majorité, niant ainsi la démocratie. En conséquence, l'Indonésie appuie les initiatives visant à ce que les membres s'abstiennent de recourir au veto dans les situations de crimes de masse, ainsi qu'un Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

Deuxièmement, je voudrais aborder la question de la composition du Conseil et de la représentation régionale. L'Indonésie est convaincue qu'il est impossible de relever les nombreux défis complexes et multidimensionnels auxquels nous sommes confrontés si les diverses perspectives régionales ne sont pas sérieusement reflétées dans les décisions du Conseil. Nous appuyons la création d'au moins quatre sièges supplémentaires non permanents pour l'Asie et pour l'Afrique, ainsi que de sièges supplémentaires pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Grâce à l'expérience des diverses régions en matière de rétablissement de la paix, de développement durable et de stabilité, il existe des perspectives et des réseaux d'influence précieux qui peuvent être très utiles au Conseil et, partant, à la paix mondiale.

L'Indonésie réaffirme que la composition du Conseil doit être régie par des considérations de démocratie et mettre un accent particulier sur le maintien effectif de la paix et de la sécurité d'une manière juste et efficace. Nous prévoyons également qu'à long terme, il n'y aura pas de ségrégation entre les catégories de membres du Conseil. Dans l'intervalle, nous demandons instamment que les 10 membres élus du Conseil assument des responsabilités et jouent un rôle qui soient plus représentatifs de toutes les parties, en notant qu'ils sont élus démocratiquement par l'ensemble des Membres de l'Organisation.

Troisièmement, en ce qui concerne les méthodes de travail, l'Indonésie souligne qu'il convient de renforcer la communication et la coordination entre toutes les instances concernées des Nations Unies, notamment entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, ainsi qu'avec les organes du Secrétariat. Nous pensons qu'il est possible de faire davantage pour améliorer les méthodes de travail du Conseil, comme indiqué dans le document S/2017/507, notamment en procédant à la codification et à l'élaboration finale du

règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, qui est en vigueur depuis six décennies.

Nous sommes également d'avis qu'il est possible d'améliorer encore le maintien de la paix, qui peut être considéré comme l'activité principale du Conseil de sécurité. Il importe d'instaurer des dialogues intensifs entre le Conseil et les pays hôtes en vue de créer de meilleurs environnements dans lesquels les soldats de la paix seront déployés. De tels dialogues peuvent sembler être une mesure facile à prendre, mais ils constitueront certainement l'élément le plus important pour le succès de la mission. En outre, l'Indonésie souhaiterait de meilleures consultations entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, qui ont envoyé leurs ressortissants au devant du danger sur le terrain pour s'acquitter des mandats de l'Organisation des Nations Unies. C'est ce que nous appelons une contribution concrète, et je pense que tant les pays de petite taille que les pays de grande taille à l'ONU méritent d'avoir une place au Conseil de sécurité sur la base de leurs contributions concrètes.

Pour terminer, je tiens à souligner la ferme détermination de l'Indonésie à continuer de jouer un rôle actif pour contribuer à faire progresser les approches pratiques en vue d'une réforme véritable du Conseil, une réforme qui bénéficie de l'appui de tous. En fin de compte, cet organe - le Conseil de sécurité - nous appartient à tous.

**M. Beleffi** (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Présidente d'avoir organisé ce débat annuel sur la réforme du Conseil de sécurité. Je voudrais également la féliciter pour son attachement à la revitalisation de l'ONU, notamment du Conseil de sécurité, pour laquelle le processus de réforme doit être ouvert, transparent et sans exclusive, conformément à la décision 62/557.

Saint-Marin s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Italie au nom du Groupe du consensus (voir A/73/PV.36), et je voudrais maintenant faire quelques observations à titre national.

La décision 62/557 suggère qu'une réforme crédible du Conseil de sécurité exige l'adoption d'une approche cohérente et que ce sont les États Membres qui doivent mener les négociations. Au fil des 10 dernières années, les négociations intergouvernementales ont garanti la participation de tous les États Membres de l'ONU au processus de réforme. Les débats, qui étaient fondés sur la transparence et l'ouverture, nous ont

permis d'identifier de larges points communs entre les États Membres. Nous savons qu'il subsiste d'importantes divergences sur des aspects critiques de la réforme. Or, il est de notre responsabilité collective de faire avancer le processus afin de trouver de nouvelles convergences entre les États Membres.

Nous pensons que si nous voulons être en mesure de réaliser une réforme globale du Conseil de sécurité qui puisse recueillir l'adhésion politique la plus large possible des États Membres, nous devons réfléchir à une solution de compromis. La solution de compromis que propose le Groupe du consensus parvient à intégrer les principes de démocratie, de transparence et de responsabilité au sein d'un Conseil de sécurité élargi, en plus de répondre de manière satisfaisante à la demande des groupes régionaux de corriger leur sous-représentation au Conseil.

Notre proposition est globale : elle présente un modèle de réforme qui tient compte des intérêts du Conseil de sécurité, qui sont en fait alignés sur ceux de tous les États Membres. Maintenant que nous connaissons tous parfaitement les points de vue des uns et des autres sur les différents aspects de la réforme, nous devons faire preuve de souplesse et d'esprit de compromis afin de mettre en place un processus crédible pour une réforme du Conseil de sécurité.

Enfin, je voudrais souhaiter aux Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité nouvellement nommés, à savoir le Représentant permanent du Luxembourg et la Représentante permanente des Émirats arabes unis, plein succès dans leurs travaux. Ils peuvent compter sur l'appui de Saint-Marin.

**M<sup>me</sup> Bogyay** (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cet important débat. Après avoir réussi à nous mettre d'accord sur de nombreuses réformes novatrices concernant tous les principaux piliers de l'Organisation au cours des sessions précédentes, nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. La phase suivante, à savoir la mise en œuvre de cet ambitieux plan de restructuration, nous attend toujours, et nous devons encore nous attaquer à ce qui est peut-être le plus difficile de tous les domaines de réforme, à savoir le Conseil de sécurité.

La Hongrie est fermement convaincue que le processus de réforme de l'ONU ne pourra être achevé tant que son principal organe exécutif ne sera pas

adapté aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Le caractère intégré des menaces d'aujourd'hui exige clairement que nous trouvions des solutions durables. Comme la Présidente l'a indiqué à juste titre dans sa déclaration liminaire à l'Assemblée générale en septembre, « la poursuite du processus de réforme du Conseil de sécurité, conformément à la volonté et à l'engagement des États » (A/73/PV.1, p.3) reste une priorité. La Hongrie est depuis longtemps favorable à la réforme du Conseil de sécurité.

Qu'il me soit ici permis de remercier les Coprésidents de la session précédente, à savoir la Représentante permanente des Émirats arabes unis et le Représentant permanent de la Géorgie, et de féliciter les deux nouveaux Coprésidents, l'Ambassadrice des Émirats arabes unis et l'Ambassadeur du Luxembourg. Des consultations étroites et transparentes avec tous les États Membres et un calendrier planifié longtemps à l'avance ont représenté les meilleures pratiques au cours de la session précédente et doivent, je pense, se poursuivre cette année.

La Hongrie estime que nous avons besoin d'un programme raisonnablement ambitieux mais réaliste, avec des discussions pragmatiques et axées sur les résultats concernant les cinq groupes de questions relatifs à la réforme. Nous ne devons pas rester enfermés dans une boucle qui nous fait répéter sans cesse les mêmes sessions de négociations intergouvernementales. Selon nous, tous les documents importants adoptés lors des sessions précédentes doivent être pris en compte. Cela nous permettra de tirer parti des progrès déjà réalisés.

Je voudrais à présent souligner brièvement les points principaux de la position hongroise sur la réforme du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne la taille et la configuration du Conseil de sécurité, la Hongrie continue d'appuyer l'augmentation du nombre de membres du Conseil dans la catégorie des membres permanents aussi bien que dans la catégorie des membres non permanents. Dans le même temps, nous sommes prêts à examiner toutes les propositions concrètes dans l'espoir d'obtenir l'appui le plus large possible, y compris celles qui envisagent des solutions provisoires. L'augmentation du nombre de membres doit être fondée sur une représentation géographique équitable. Nous demandons un second siège non permanent pour le Groupe des États d'Europe orientale, une demande qui vaut pour toute formule d'élargissement. Nous sommes également conscients des aspirations d'autres groupes régionaux et transrégionaux et nous les respectons.

L'augmentation du nombre de membres du Conseil exigera nécessairement une refonte des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Il y a eu des évolutions positives dans ce domaine, qui doivent se poursuivre. En ce qui concerne la relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, il faut faire davantage pour établir des règles plus claires et plus détaillées s'agissant de la coordination et de la coopération entre le Conseil et les organes principaux des Nations Unies, les États Membres et d'autres parties prenantes.

Pour ce qui est de la question du droit de veto, nous jugeons encourageant que de plus en plus d'États Membres appuient le Code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence visant à prévenir ou à faire cesser les atrocités criminelles, ainsi que la proposition franco-mexicaine tendant à demander aux membres de s'abstenir volontairement de recourir au droit de veto dans certains cas. Ces initiatives ont le potentiel d'aboutir à un règlement à plus long terme de cette question.

Je voudrais assurer la Présidente que la participation constructive de la Hongrie se poursuivra à l'avenir.

**M. Edrees** (Égypte) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays s'associe aux déclarations faites par le représentant de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique et par le représentant du Koweït au nom du Groupe des États arabes (voir A/73/PV.36). Je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

Tout d'abord, je remercie la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente séance plénière sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité. Cette question est d'une importance capitale pour tous les Membres de l'ONU. Je salue les efforts déployés par les coprésidents successifs des négociations intergouvernementales, notamment les efforts fort appréciés déployés à la soixante-douzième session par les deux Ambassadeurs de talent que sont M<sup>me</sup> Lana Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis, et M. Kaha Imnadze, Représentant permanent de la Géorgie. Nous nous félicitons également de la décision de reconduire le mandat de M<sup>me</sup> Nusseibeh et de nommer le Représentant permanent du Luxembourg Coprésident des négociations à la présente session, qui s'appuiera sur les travaux des sessions précédentes pour garantir un consensus et instaurer la confiance entre tous les

États et les groupes. Nous leur souhaitons plein succès et tenons à rappeler que nous les appuyons pleinement.

L'Organisation des Nations Unies est actuellement le théâtre de nombreux processus et initiatives de réforme qui vont renforcer sa capacité de réaliser les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et lui permettront de relever les défis internationaux nouveaux et actuels. Cela nous conforte dans notre conviction que la nécessité de réformer de façon pleine et entière le Conseil de sécurité est un des fondements essentiels de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, en particulier parce que le Conseil est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales en vertu de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies.

Cet article confirme que le Conseil s'acquitte de ses devoirs au nom de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, ce qui amène en toute logique à poser un certain nombre de questions. Comment le Conseil peut-il agir au nom des Membres de l'Organisation des Nations Unies s'il ne représente pas lui-même équitablement tous les Membres et groupes de l'Organisation? Une représentation équitable peut-elle être garantie alors que le nombre de membres du Conseil n'a pas augmenté depuis 1965, tandis que depuis cette date, le nombre d'États Membres de l'ONU est passé de 117 à 193, soit une augmentation de près de 40%?

De plus, peut-on préserver la crédibilité du Conseil de sécurité et la légitimité de ses décisions quand un des grands groupes régionaux, à savoir le Groupe des États d'Afrique, qui représente plus du quart des Membres de l'ONU, n'est pas représenté du tout parmi les membres permanents et très peu parmi les membres non permanents du Conseil? Ces questions ne sont pas nouvelles. Elles ont fait l'objet de débats à l'Assemblée générale au cours des 20 dernières années, mais il est devenu de plus en plus nécessaire, au fil des ans, d'y apporter des réponses.

Je réaffirme le ferme attachement de l'Égypte à la Position commune africaine, telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et dans la Déclaration de Syrte. Cette position a été réaffirmée par les sommets africains successifs et offre une vision globale de la réforme du Conseil de sécurité, en particulier sur la question du droit de veto. L'appui grandissant à la Position commune africaine montre que les membres de l'Assemblée générale prennent de plus en plus conscience de la nécessité de mettre fin à l'injustice historique commise à l'encontre du continent africain.

Cela permettrait au continent de jouer le rôle qui lui revient en tant que partenaire à part entière dans la prise de décisions au sein du Conseil en général, et en ce qui concerne les questions africaines inscrites à l'ordre du jour du Conseil en particulier, compte tenu du fait que, dans les travaux du Conseil, les questions africaines se taillent la part du lion.

Je souligne également depuis cette tribune la nécessité de répondre à la demande légitime des États arabes d'avoir une représentation équitable au sein d'un Conseil élargi, en leur accordant un siège permanent doté de tous les pouvoirs lors de toute future augmentation du nombre de membres du Conseil, notamment parce qu'un nombre croissant de questions dont le Conseil est saisi concerne la région arabe. Je ne peux que saluer la position historique du Mouvement des pays non alignés sur la réforme du Conseil de sécurité, telle que réaffirmée récemment à la Conférence ministérielle du Mouvement tenue à Bakou, en avril, à savoir que l'augmentation du nombre de membres du Conseil et la réforme de ses méthodes de travail doivent conduire à un Conseil plus démocratique, plus représentatif, plus efficace et plus responsable. Le Conseil doit tenir compte dans ses travaux des intérêts et des besoins des pays développés mais aussi des pays en développement, et ce de manière objective et non sélective.

À cet égard, l'Égypte estime qu'il n'y aura pas de réforme véritable du Conseil de sécurité sans régler son déséquilibre structurel actuel, autrement dit la position dominante de ses membres permanents qui sont les seuls à disposer du droit de veto. Cela confirme la justesse de la position commune africaine, qui revendique par principe l'abolition du droit de veto. En attendant, les nouveaux membres permanents devront bénéficier de tous les privilèges accordés aux autres membres permanents afin de garantir une représentation équitable. C'est l'objectif majeur de la réforme. À cet égard, toute proposition qui appellerait à augmenter le nombre de membres permanents du Conseil sans régler une fois pour toutes la question du veto et garantir l'égalité de tous ses membres actuels et futurs n'irait pas dans le sens d'une réforme véritable et équitable du Conseil. Elle risquerait même d'aggraver le déséquilibre structurel dont il souffre. L'Égypte réaffirme la nécessité de poursuivre le travail dans le cadre des négociations intergouvernementales en toute transparence, en veillant à ce que tous les États Membres participent de manière ouverte au processus de réforme et se l'approprient, de façon à parvenir à une solution concertée qui puisse recueillir l'adhésion politique la

plus large possible concernant les cinq grandes questions négociées, comme le prévoit la décision 62/557, tout en respectant le paragraphe d) de cette décision qui veut que les négociations intergouvernementales se fondent sur les propositions des États Membres. Nous ne doutons pas que ces paramètres clairs constitueront le cadre de référence des travaux du groupe de négociation à la présente session.

À cet égard, les efforts menés durant les trois derniers cycles de négociation ont visé principalement à produire des documents qui reflètent les points communs et les divergences entre toutes les positions et propositions. Dès lors pour avancer à la présente session, il faudra s'efforcer en priorité d'engager un débat véritable permettant de bien comprendre les différents points de divergence afin de rapprocher les positions et propositions des uns des autres et de parvenir à des solutions qui puissent recueillir l'adhésion politique la plus large possible. C'est ce que nous devons faire, au lieu de nous concentrer de façon disproportionnée sur les changements de pure forme au contenu du document, qui ne visent qu'à dissimuler les différences sans nous faire avancer réellement dans la recherche de solutions.

Pour terminer, je réaffirme l'engagement de l'Égypte, au sein du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes, à travailler avec tous les États Membres pour parvenir à une réforme globale qui permettra au Conseil de sécurité de jouer pleinement son rôle dans le maintien de la paix et la sécurité internationales.

**M. Pildegovičs** (Lettonie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Présidente d'avoir convoqué ce débat annuel.

Depuis le Sommet mondial de 2005, l'appel en faveur d'une réforme rapide du Conseil de sécurité a été lancé à maintes reprises, et il y a eu aussi de nombreux appels à rendre le Conseil plus représentatif, plus efficace et plus transparent, afin de refléter les réalités politiques du XXI<sup>e</sup> siècle. Nous sommes maintenant à la fin de l'année 2018, et nous n'avons pas beaucoup avancé dans cette réforme. Comme les années précédentes, la Lettonie souhaite, dans le cadre du présent débat de l'Assemblée générale, souligner une fois de plus que la réforme du Conseil de sécurité ne s'est que trop fait attendre. Nous devons tous nous efforcer de renforcer la légitimité de cet organe important.

Alors que nous préparons le début du prochain cycle de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, nous rappelons que

certaines avancées ont été réalisées au cours des sessions précédentes des négociations intergouvernementales. Elles ont contribué à clarifier les positions des États Membres concernant divers aspects de la réforme. Je pense notamment au document cadre de 2015, qui reflétait les positions de plus de la moitié des Membres de l'ONU; au document sur les éléments de convergence concernant certains aspects de la réforme, qui a été examiné en 2016; et au document intitulé « Éléments communs et questions à examiner plus avant », sur lequel nous avons travaillé lors des deux précédentes sessions de négociations intergouvernementales. À cet égard, la Lettonie apprécie sincèrement les efforts déployés par tous les anciens coprésidents des négociations intergouvernementales pour coordonner les travaux du processus. Nous savons également gré aux différents Présidents de l'Assemblée générale, y compris l'actuelle Présidente, de leur appui pour faire avancer la réforme.

Malgré des appels répétés en faveur du lancement d'un véritable processus de négociations fondées sur un texte, qui ont été clairement exprimés lors de la précédente session de négociations intergouvernementales, le cycle des répétitions de positions bien connues s'est poursuivi. Nous ne nous attendons pas à ce que ces négociations soient rapides et faciles, mais nous pensons qu'il importe d'essayer de faire un pas de plus et d'entamer des négociations sur un texte concret. Nous convenons que le résultat visé doit être obtenu par la recherche minutieuse du consensus et doit bénéficier de la plus large acceptation politique. La Lettonie est prête à participer aux négociations pour matérialiser la réforme du Conseil de sécurité attendue de longue date, ce qui devrait être le véritable objectif de nos délibérations.

J'en viens maintenant à certains aspects spécifiques de la réforme. Selon nous, toutes les régions doivent être adéquatement représentées au Conseil, de façon à en assurer la légitimité. La réforme doit garantir une répartition géographique équitable des sièges permanents et non permanents au Conseil, notamment l'octroi d'au moins un siège non permanent supplémentaire au Groupe des États d'Europe orientale. Nous pensons également que lors de la nomination et de l'élection des membres non permanents du Conseil, il faut tenir dûment compte de la représentation adéquate des États Membres de petite taille et de taille moyenne.

Il ne fait aucun doute que la question du veto représente une partie très importante de la réforme. Les débats autour de l'utilisation de ce pouvoir spécial dans

certaines circonstances doivent se poursuivre. Pourtant, certains aspects ne doivent pas aller au-delà du débat. Il est inacceptable de faire obstacle à l'action du Conseil sur des questions liées à des atrocités massives. Les membres permanents du Conseil doivent s'abstenir de recourir au veto en cas d'atrocités massives. En conséquence, nous appuyons l'initiative franco-mexicaine à cet égard. La Lettonie a signé le Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Nous constatons avec satisfaction que 118 États Membres ont déjà souscrit à cette importante initiative.

Nous sommes également favorables à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité, de manière à accroître la transparence, l'ouverture et la représentativité de ses travaux. L'on peut constater que certains efforts ont été faits dans le sens de la transparence par les membres du Conseil. Nous pensons qu'une telle approche renforce la légitimité du Conseil et facilite la mise en œuvre de ses décisions.

Enfin, la Lettonie estime que la capacité de l'ONU de lutter contre les problèmes mondiaux actuels dépend en grande partie de la volonté politique des États Membres de faire progresser la réforme du Conseil de sécurité. Nous attendons avec intérêt de travailler avec les coPrésidents des négociations intergouvernementales, à savoir les Représentants des Émirats arabes unis et du Luxembourg, ainsi qu'avec d'autres États Membres, afin de faire progresser la réforme à la présente session de l'Assemblée générale.

**M. Carazo** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie la Présidente d'avoir organisé une fois encore ce débat annuel sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité. Nous tenons tout d'abord à remercier l'Ambassadeur Kaha Imnadze, de la Géorgie, et l'Ambassadrice Lana Zaki Nusseibeh, des Émirats arabes unis, de leur travail remarquable et du dévouement dont ils ont fait preuve au cours de la précédente session des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous saisissons également l'occasion qui nous est offerte pour saluer la nomination récente de l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, des Émirats arabes unis, et de l'Ambassadeur Christian Braun, Représentant permanent du Luxembourg, en tant que facilitateurs du processus, que nous reprendrons l'année prochaine. Nous réitérons notre appui manifeste aux Ambassadeurs

et leur souhaitons plein succès dans les tâches qu'ils doivent accomplir.

Cela fait 10 ans que nous avons entamé ce processus au cours duquel nous avons pu nous écouter les uns les autres, échanger des opinions et identifier des éléments de divergence, mais également trouver de multiples éléments de convergence, sur lesquels nous pouvons et nous devons, le Costa Rica en est convaincu, nous appuyer. Au cours de la précédente session de négociations intergouvernementales, nous avons particulièrement progressé dans l'identification de points de convergence qui constituent des avancées positives vers une réforme fondée sur le consensus, à la hauteur des enjeux géopolitiques internationaux actuels, et fondée sur les principes de la démocratie et de la représentation, qui ont été et continuent d'être les pierres angulaires de l'Organisation.

C'est sur ces principes que nous avons construit notre position, reflétée dans la déclaration faite par l'Italie au nom du Groupe du consensus (voir A/73/PV.36), dans laquelle notre proposition, qui, selon nous, fera le plus grand bien à tous les États, a été expliquée en détail. La proposition du Groupe du consensus vise à créer des sièges non permanents pour des périodes plus longues avec la possibilité d'être réélus, ainsi qu'à augmenter le nombre de sièges non permanents, l'objectif principal étant une répartition plus équitable des sièges entre les groupes régionaux et la mise en place d'un système de roulement plus équitable et plus transparent, ce qui permettrait également d'approfondir, au moyen d'élections périodiques, la démocratisation du Conseil et la reddition de comptes par les États concernant leurs actions au Conseil.

Le Costa Rica est convaincu que seul un dialogue ouvert et honnête nous permettra de progresser dans cette entreprise. Au cours de la période écoulée, le Groupe du consensus a tenu avec d'autres groupes une série de consultations bilatérales, au cours desquelles nous avons eu l'occasion d'expliquer nos positions et d'identifier nos préoccupations communes, ce qui nous a permis de nous rapprocher encore davantage de notre objectif commun, à savoir un Conseil de sécurité au sein duquel tous les États se sentent véritablement représentés. Le Costa Rica, en tant que membre du Groupe du consensus, continuera de promouvoir un échange de vues constructif, qui soit guidé par un sens de l'engagement et par la recherche du consensus, et qui renforce ce processus de négociations intergouvernementales.

Notre motivation principale est de parvenir à un Conseil de sécurité vraiment représentatif et efficace dans l'accomplissement de ses tâches en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. Ce processus reflète l'essence et le fondement du multilatéralisme, raison pour laquelle nous devons l'entreprendre de manière responsable dans le but de revigorer le Conseil de sécurité et dans l'objectif ultime de parvenir à une Organisation plus efficace, qui réponde de façon appropriée aux enjeux mondiaux actuels et dont l'objectif fondamental soit le bien-être général de tous ses Membres. Le Conseil peut compter sur la meilleure volonté de notre pays en faveur de la réalisation de cet objectif.

**M. Bin Momen** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Présidente d'avoir organisé le présent débat comme prélude des travaux des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale.

Le Bangladesh réaffirme le rôle central de l'Assemblée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité. Nous soulignons la nécessité de maintenir la dynamique des débats afin de déterminer des éléments de convergence entre les États Membres sur les cinq questions interdépendantes et complémentaires dans le cadre de ce programme.

Le Bangladesh se félicite de la nomination des nouveaux coPrésidents des négociations intergouvernementales et attend avec intérêt une première ébauche de leur plan de travail, avec des suggestions sur le format et l'objectif des discussions à venir. Nous réaffirmons qu'il importe de lancer des négociations basées sur un texte en vue d'obtenir des résultats tangibles et significatifs. Ces dernières années, nous avons constaté qu'un grand nombre de délégations manifestent un vif intérêt à faire avancer les discussions de façon résolue. Nous avons également constaté que d'autres délégations sont disposées à entamer des dialogues libres, francs et interactifs afin de chercher des réponses à certaines questions en suspens.

Il est essentiel que nous gardions à l'esprit le caractère global du programme de réforme du Conseil et la primauté d'un ensemble de critères objectifs, rationnels et non arbitraires pour éclairer et guider les résultats des négociations en cours. Il doit être dans l'intérêt commun de tous les États Membres de

maintenir l'orientation progressiste de ces discussions dans une atmosphère collégiale.

La dernière session de négociations intergouvernementales en date a abouti à un document qui doit servir de base à nos travaux l'année prochaine. Il n'est pas nécessaire en soi de répéter les positions des différents groupes et délégations, que nous connaissons plus ou moins bien. Nous restons conscients de l'importance d'un document qui énumère toutes les différentes positions sur les questions à examiner plus avant afin qu'il puisse y avoir de véritables négociations entre les États Membres. Il nous incombe à tous de préserver les acquis des précédentes sessions de négociations intergouvernementales et de continuer les faire fond sur eux.

Pour récapituler brièvement notre position, le Bangladesh réitère son appui à l'augmentation du nombre de membres du Conseil tant dans la catégorie des membres permanents que dans celle des membres non permanents. Nous partageons l'opinion selon laquelle un Conseil élargi devrait compter une vingtaine de membres, idéalement 26. Les différents blocs régionaux, en particulier ceux qui sont représentés de manière disproportionnée dans la composition actuelle du Conseil, doivent être représentés de manière adéquate. Les arguments en faveur de la représentation de l'Afrique au Conseil de sécurité ont été présentés de manière convaincante lors des sessions de négociations intergouvernementales et méritent d'être examinés dans le contexte approprié.

Nous estimons utile que les membres permanents du Conseil fassent preuve de retenue dans l'utilisation du droit de veto en cas de perpétration des crimes les plus graves au regard du droit international. Les questions en suspens concernant les méthodes de travail du Conseil, notamment son règlement intérieur provisoire et le rôle accru des membres élus, doivent être traitées sans retard injustifié.

L'entrée en vigueur, à partir de l'année prochaine, de diverses mesures de réforme à l'ONU devrait créer une dynamique en faveur d'une réforme manifeste du Conseil de sécurité. Comme d'autres délégations l'ont indiqué, le soixante-quinzième anniversaire imminent de la création de l'Organisation des Nations Unies est une échéance opportune pour réaliser des progrès concrets à cet égard. L'appui politique renouvelé et écrasant en faveur du multilatéralisme, dont nous sommes témoins, doit nous inciter à forger un Conseil de sécurité qui reflète réalités et aspirations du XXI<sup>e</sup> siècle.



**M<sup>me</sup> Gueguen** (France) : La France félicite l'Ambassadrice Lana Zaki Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis, et l'Ambassadeur Christian Braun, Représentant permanent du Luxembourg, pour leur nomination en tant que co-facilitateurs des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous savons que nous pouvons compter sur leur dynamisme et sur leur volonté, comme sur leur capacité à rapprocher les uns et les autres dans le cadre d'un dialogue constructif. La France leur apportera tout son soutien pour favoriser le succès de leur mission.

Soyons lucides : année après année, nous reprenons les mêmes discussions sur la réforme du Conseil de sécurité sans ouvrir de réelles négociations. Pourtant, les co-Présidents ont déployé des efforts réels lors des dernières sessions, dans un contexte particulièrement difficile, aboutissant à l'adoption de documents utiles. Nous pouvons citer l'élaboration, lors de la soixante-neuvième session, d'un document-cadre susceptible de préfigurer une négociation globale sous la conduite de l'Ambassadeur Courtenay Rattray, les éléments de convergence adoptés sous la conduite de l'Ambassadrice Sylvie Lucas, et, enfin, les points communs établis sous la conduite des Ambassadeurs Khaled Khiari et Ion Jinga, puis de l'Ambassadrice Lana Zaki Nusseibeh et de l'Ambassadeur Kaha Imnadze, que je souhaite remercier chaleureusement pour leurs efforts patients et volontaires exercés au cours de la précédente session. Mais ces développements ne doivent pas masquer notre incapacité collective à faire avancer ce dossier pourtant essentiel pour l'Organisation et pour faire advenir le multilatéralisme renforcé, exigeant et en mouvement, que nous appelons de nos vœux, un multilatéralisme moderne, capable de répondre aux défis globaux de notre temps.

Pourtant, il y a urgence. Il en va de la pertinence, de la crédibilité, de l'équité et de l'efficacité de l'Organisation. La question de la réforme du Conseil de sécurité est aujourd'hui aussi pressante qu'elle l'était lors du Sommet mondial de 2005, au cours duquel nous avons adopté le Document final (résolution 60/1) appelant à réformer le Conseil pour le rendre plus représentatif et plus légitime. Devant la faiblesse des progrès accomplis depuis lors, l'impatience et la lassitude des États et des peuples sont de plus en plus fortes et compréhensibles. Il faut le redire avec force, c'est à l'Assemblée générale de prendre ses responsabilités et de mener une négociation qui soit sincère et complète.

En effet, cette réforme est fondamentale : le Conseil de sécurité doit davantage refléter les réalités du monde d'aujourd'hui, tout en renforçant sa capacité à assumer pleinement ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Une telle évolution est toujours plus indispensable, alors que le Secrétaire général met en œuvre un processus ambitieux de réforme de l'Organisation sur les trois piliers de la paix et de la sécurité, du développement et de la gestion des Nations Unies, avec le soutien de l'Assemblée générale.

Pour effectuer des progrès décisifs, la France est convaincue, comme une très grande majorité des délégations, qu'il est nécessaire de débiter dès que possible la négociation d'un texte. Nous comptons sur les nouveaux co-facilitateurs pour œuvrer en ce sens.

Sur le fond, la position de la France est constante et connue. Nous souhaitons que le Conseil tienne compte de l'émergence de nouvelles puissances qui ont la volonté et la capacité d'assumer la responsabilité d'une présence permanente au Conseil de sécurité et qui sont, conformément à la Charte des Nations Unies, en mesure d'apporter une contribution importante à l'action du Conseil. À cet égard, la France apporte son appui à la candidature de l'Allemagne, du Brésil, de l'Inde et du Japon comme membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi qu'à une présence renforcée des pays africains, parmi les membres permanents et non permanents. Cette évolution nécessaire n'a que trop tardé.

Comme le Président Emmanuel Macron l'a déclaré dans son discours devant l'Assemblée en septembre dernier (voir A/73/PV.6), notre réponse aux crises ne doit pas être entravée par les divisions du Conseil de sécurité. C'est dans cet esprit que la France a proposé, il y a désormais plusieurs années, que les cinq membres permanents du Conseil suspendent volontairement et collectivement l'usage du veto en cas d'atrocités de masse. Cette démarche volontaire n'exige pas une révision de la Charte, mais un engagement politique.

Aujourd'hui, cette initiative, que nous portons conjointement avec le Mexique, est soutenue par 101 pays. Dans le même esprit, le Code de conduite élaboré par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, que la France soutient, a également recueilli un très grand nombre de soutiens. Forts de cette dynamique, nous nous attachons à convaincre les autres États Membres de nous rejoindre. Il est dans l'intérêt commun de tous les États Membres que le Conseil de sécurité

puisse accomplir son mandat et jouer tout son rôle, en particulier face aux situations d'atrocités de masse. Ces initiatives sur l'encadrement du droit de veto, qui vont dans le sens d'un Conseil plus juste, plus responsable et plus efficace, sont complémentaires à la réforme globale du Conseil, réforme pour laquelle la France continuera de plaider avec conviction et dynamisme.

Il nous appartient collectivement de prendre la mesure des responsabilités qui nous incombent, pour faire évoluer le statu quo, dans l'intérêt de l'Organisation des Nations Unies. La difficulté de cette réforme ne doit pas en diminuer l'impérieuse nécessité.

**M. Inguanez** (Malte) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. Malte tient à remercier les coPrésidents sortants des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, à savoir les Représentants permanents des Émirats arabes unis et de la Géorgie, des travaux qu'ils ont effectués et des efforts qu'ils ont déployés au cours de la session précédente. Nous tenons également à féliciter les nouveaux coPrésidents de la présente session, à savoir les Représentants permanents des Émirats arabes unis, une fois de plus, et du Luxembourg, et à les assurer de l'appui et de la participation constructive de Malte à ce processus.

Malte s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Italie au nom du Groupe du consensus (voir A/73/PV.36). Je voudrais aussi ajouter ce qui suit à titre national.

Nous avons beaucoup entendu parler ces derniers temps des pressions qui sont exercées aujourd'hui sur le multilatéralisme. Aujourd'hui en effet, plusieurs orateurs, notamment celui qui m'a précédé, ont évoqué la question du multilatéralisme. Soucieux d'apporter au débat sur le Conseil de sécurité la contribution de la part d'un petit État, je voudrais m'étendre aujourd'hui sur le terme « multilatéralisme » et partager nos réflexions.

La réforme du Conseil de sécurité peut être perçue sous une multitude d'angles. Il y a d'abord la perspective globale interne, qui a trait au fonctionnement et à l'équilibre des pouvoirs au sein d'un Conseil de sécurité élargi. Il y a aussi la perspective de chacun des États Membres, qui concerne les intérêts, les préoccupations et les positions des États Membres ou d'un groupe de pays. Et enfin, il y a la perspective externe relative à la réforme du Conseil de sécurité, qui cherche à savoir comment un nouveau Conseil de sécurité élargi rendrait

plus pertinentes la lutte contre les défis du monde d'aujourd'hui et la notion et la pratique plus importantes que jamais du multilatéralisme. Nous convenons tous que ces points de vue sont essentiels à notre débat, bien qu'ils soient tous, dans le même temps, délicats et problématiques. Mais c'est peut-être sur ce dernier aspect que la réforme du Conseil de sécurité aura l'incidence la plus pertinente, affectant ainsi la conduite du multilatéralisme, plus encore maintenant que l'ordre international fondé sur des règles est soumis à de fortes pressions et à de vives critiques.

Le multilatéralisme n'est pas affaibli seulement lorsque les États décident d'agir seuls et de façon unilatérale et cessent d'œuvrer de concert avec les autres États pour arriver à quelque résultat ou s'attaquer à un problème. Il est aussi considérablement affaibli lorsque le fondement de l'organe même qui l'incarne est ébranlé. Un multilatéralisme n'est vrai et efficace que lorsque la gouvernance internationale est fondée sur un partage égal et non discriminatoire des pouvoirs entre les acteurs qui la composent, et lorsque chaque État dispose des mêmes pouvoirs et peut agir à armes égales.

Il est vrai que la seule organisation multilatérale universelle, qui est l'Organisation des Nations Unies, ne peut être qualifiée de parfaite. Il est vrai aussi que l'ONU d'aujourd'hui ne reflète pas les réalités du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est pourquoi nous convenons tous de la nécessité de la réformer et de l'améliorer. Mais ce n'est pas en augmentant le nombre des nantis, par opposition aux démunis, qu'on améliore le multilatéralisme. Bien au contraire, une telle augmentation ne fera qu'affaiblir encore davantage le multilatéralisme. Elle ne rendra pas l'ONU plus égale ou plus multilatérale. Et elle ne fera que consolider l'idée qu'on a, hélas, d'elle aujourd'hui, à savoir qu'elle est une organisation de classes.

En fait, on ne pourra améliorer véritablement le multilatéralisme que si la réforme du seul organe multilatéral universel va dans le sens d'une réduction de l'écart entre nantis et démunis. Il faut reconnaître que s'il est difficile de faire que les nantis aient moins, il est en revanche plus facile d'ajouter quelque chose au couffin des démunis. C'est pourquoi il faut un engagement plus fort pour renforcer le multilatéralisme. L'investissement dans le multilatéralisme en vaut la peine et contribuera significativement à le pérenniser. C'est d'ailleurs ce que s'efforce de faire, non sans peine, le Groupe du consensus depuis des années.

Il faut, je pense, garder à l'esprit que, lorsqu'on parle de dialogue constructif, le Groupe du consensus

a présenté un modèle et pas simplement formulé une proposition. Il a présenté un modèle complet et non un modèle dont certains aspects doivent être encore négociés, ce qui pourrait alors conduire à un effilochement des contre-pouvoirs et des mesures compensatoires qui existent dans cette réforme globale. C'est un modèle qui est égalitaire dans son approche, car il n'avantage pas un pays ou un groupe de pays par rapport aux autres. C'est un modèle qui est global, car il promeut les aspirations et les intérêts de tous dans le cadre d'un scénario qui est, bien entendu, réaliste et pragmatique. C'est un modèle de « redressement », car il vise à corriger les déséquilibres et les injustices du passé. Par-dessus tout, c'est un modèle compensatoire, car il vise à contrebalancer le poids des cinq membres permanents du Conseil de sécurité face aux autres membres élus.

Nous ne nous faisons aucune illusion au sujet de l'ampleur de la difficulté qui nous attend. Mais ce n'est qu'avec le temps qu'on pourra se faire une idée objective de l'incidence que ce qui est débattu aujourd'hui aura demain sur le multilatéralisme. Seul le temps permettra aux États Membres de réfléchir sur la façon dont la diplomatie multilatérale va évoluer au cours des années à venir - grâce aux discussions d'aujourd'hui.

**M. Hilale (Maroc) :** Je tiens tout d'abord à féliciter la Représentante permanente des Émirats Arabes Unis, M<sup>me</sup> Lana Nusseibeh, pour sa reconduction à la coprésidence du processus de négociations intergouvernementales, et le Représentant permanent du Luxembourg, M. Christian Braun, pour sa désignation à la coprésidence dudit processus de négociation.

La réforme du Conseil de sécurité fait partie intégrante du chantier de réforme de l'ONU. À cet égard, nous considérons que les réformes importantes lancées par le Secrétaire général depuis le début de son mandat s'inscrivent dans cette volonté de faire de l'ONU une organisation en phase avec les mutations mondiales et les réalités de notre époque. Ainsi, nous continuerons d'appeler à une réforme rapide du Conseil de sécurité et à son élargissement afin d'accroître sa représentativité, son efficacité et sa légitimité.

Ma délégation souscrit aux déclarations prononcées par le représentant de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique, et par le représentant du Koweït au nom du Groupe des États arabes (voir A/73/PV.36), et souhaite souligner les éléments suivants à titre national.

Le cadre défini par la résolution 62/557 de l'Assemblée générale demeure idoine pour faire avancer nos discussions et nous engager dans de véritables négociations. La réforme du Conseil devra être globale, tout en tenant compte des cinq groupes thématiques et de leur imbrication. La réforme du Conseil de sécurité devrait lui permettre d'être plus représentatif, et ne saurait se faire au détriment de son efficacité, ni de son efficience, et encore moins de sa redevabilité. Pour le Maroc, le Conseil de sécurité est désigné par la Charte des Nations Unies comme étant l'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Il s'agit d'un mandat clair qui ne souffre d'aucune ambiguïté. Aussi, tout apport de l'Assemblée générale dans les questions de paix et de sécurité ne pourra être conçu que s'il est conforme aux mandats respectifs de ces deux organes, et au plein respect du paragraphe 1 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies.

L'Afrique est la seule région non représentée dans la catégorie des membres permanents au Conseil de sécurité. Cette injustice historique faite à l'Afrique nous interpelle tous et nous incite à la rectifier. Elle peut l'être en veillant à assurer une représentation africaine adéquate dans la catégorie des membres permanents et en renforçant la présence de l'Afrique au sein de la catégorie des membres non permanents. En effet, la requête africaine est claire : pas moins de deux sièges permanents avec l'ensemble de leurs prérogatives et privilèges, ce qui inclut le droit veto, et cinq sièges non permanents.

Nous prenons note avec satisfaction du consensus parmi les États Membres sur certaines questions, notamment la place de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité et la réparation de l'injustice historique qui lui a été faite. À cet égard, je tiens à réitérer que le Maroc, qui souscrit à la Position commune africaine, le Consensus d'Eszulwini, appuie une représentation juste et équitable de l'Afrique dans les deux catégories de sièges, tel que précédemment décliné. Il reviendra par la suite à l'Afrique de décider de ses représentants dans le Conseil de sécurité ainsi reformé.

De même, l'absence d'une représentation permanente des pays arabes, pourtant fortement concernés, tout comme le Groupe des États d'Afrique, par les questions traitées par le Conseil de sécurité, est fort regrettable. Un siège arabe permanent, disposant de toutes ses prérogatives, ainsi qu'une représentation adéquate dans la catégorie des membres non permanents,

permettront de répondre aux exigences légitimes du Groupe des États arabes.

Tout en ayant conscience des questions essentielles et épineuses que nous devons aborder ainsi que des difficultés que nous devons surmonter, nous pensons que le processus de négociations intergouvernementales doit s'accélérer car il en va de la crédibilité de nos travaux et de ce processus lui-même.

Pour conclure, je tiens à réitérer le soutien de ma délégation aux deux Coprésidents, en souhaitant que la prochaine session du processus de négociations intergouvernementales soit une véritable plateforme de dialogue et d'échanges constructifs qui permettra de rapprocher les positions des uns et des autres. Enfin, je souhaite assurer les Coprésidents des négociations intergouvernementales du plein soutien de ma délégation dans l'accomplissement de nos travaux et de leur mandat.

**M. Licharz** (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le représentant de l'Inde au nom du Groupe des Quatre (voir A/73/PV.36). Qu'il me soit permis d'ajouter quelques observations.

Après avoir écouté attentivement les déclarations faites durant le débat d'aujourd'hui, force est de reconnaître qu'il ressemble beaucoup au débat de l'année dernière et aux débats des années précédentes. Nous devons comprendre que si nous continuons ainsi, non seulement nous risquons de rater l'occasion historique d'adapter l'ONU au XXI<sup>e</sup> siècle, mais également l'obligation historique de le faire. Si nous continuons ainsi, nous risquons de ne pas résister à l'épreuve du temps.

L'Allemagne, à l'instar du Groupe des Quatre et d'autres partisans de la réforme du Conseil de sécurité, a pris contact avec le plus grand nombre possible d'États Membres et de groupes. Nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour obtenir l'appui le plus large possible en faveur de la réforme indispensable du Conseil de sécurité. La grande majorité des déclarations faites au cours du débat d'aujourd'hui sont, une fois de plus, rassurantes à cet égard.

Toutefois, les négociations intergouvernementales semblent de moins en moins en mesure de conduire à des progrès réels sur cette question extrêmement importante. L'accent mis sur les décisions consensuelles dans les négociations fait le jeu des négativistes, comme l'Ambassadeur Akbaruddin l'a souligné à juste titre.

Nous ne pouvons pas permettre que la grande majorité des États Membres, qui veulent avancer, soit prise en otage par un petit nombre d'États qui refusent de passer d'une discussion circulaire à un véritable processus de négociation.

L'Allemagne partage l'avis de ceux qui souhaitent un consensus aussi large que possible. C'est ce que nous sommes toujours efforcés de faire à l'Assemblée générale. Cependant, ce qui nous n'avons jamais connu dans nos travaux à l'Assemblée générale, c'est cette exigence de parvenir à un consensus au préalable avant même de commencer les négociations. Nous devons faire l'inverse. Nous devons commencer les négociations afin de parvenir enfin à ce large consensus.

Si nous ne parvenons pas à réformer le Conseil de sécurité, il perdra encore plus de sa crédibilité déjà compromise et sera relégué à l'arrière-plan par d'autres organes de prise de décisions mondiaux ou - pire encore - par des processus unilatéraux de prise de décisions. Il est évident que nous ne pouvons pas permettre que le Conseil de sécurité reste prisonnier d'une structure qui reflète le passé et non le présent ou l'avenir. Le Conseil de sécurité a besoin de l'appui politique de l'ensemble des États Membres, faute de quoi sa capacité de résoudre les crises internationales sera davantage compromise. Il nous faut une ONU forte, légitime et représentative qui puisse contribuer à rétablir la confiance dans la gouvernance et la coopération mondiales.

Cela est particulièrement vrai en ces temps difficiles. Nombre d'entre nous partagent la même préoccupation, à savoir que l'ordre international fondé sur des règles est menacé. Au cours du débat général, du haut de cette même tribune, de nombreux dirigeants ont déploré la résurgence de l'unilatéralisme. Nous devons nous mobiliser pour préserver et développer un ordre à même de faire face au nationalisme et à l'unilatéralisme. Nous devons faire en sorte que l'ONU fonctionne comme il faut, et pour ce faire, il nous faut un Conseil de sécurité représentatif.

Aujourd'hui, la grande majorité des États Membres se sont de nouveau prononcés en faveur de la nécessité d'une véritable réforme du Conseil de sécurité. Si nous voulons préserver une ONU forte, nous devons aller de l'avant et ne pas perdre encore plus de temps, un temps précieux qui s'écoule. À cet égard, nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec les membres, notamment l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, des Émirats arabes unis, et l'Ambassadeur Christian Braun, du Luxembourg, que je félicite pour leur nomination à

la coprésidence des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, ainsi qu'avec la Présidente de l'Assemblée générale.

**M. Moraru** (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir organisé ce débat annuel sur la réforme du Conseil de sécurité.

Ma délégation se félicite de la nomination de l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, des Émirats arabes unis, et de l'Ambassadeur Christian Braun, du Luxembourg, comme Coprésidents du prochain cycle de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous tenons à leur exprimer notre appui dans le cadre de leurs futurs travaux.

Depuis plus de 25 ans, la réforme du Conseil de sécurité fait l'objet d'un débat exhaustif à l'ONU, notamment dans le cadre du groupe de travail intergouvernemental. Les États Membres ont pu réaliser quelques progrès, comme en témoigne la convergence croissante de vues sur certains éléments importants de la réforme. Toutefois, des divergences de vues subsistent sur la manière dont nous devons mener les négociations et sur le texte sur lequel elles doivent se baser. Ma délégation se félicite de tous les efforts déployés pour faire avancer ce débat. La République de Moldova a toujours plaidé pour un Conseil de sécurité élargi et plus démocratique. Le Conseil doit mieux refléter le monde contemporain, ce qui signifie une plus grande représentation de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine et de l'Europe orientale.

À l'instar d'un grand nombre d'autres États Membres, nous estimons que dans le cadre de toute réforme du Conseil de sécurité, il ne faut pas se limiter à augmenter le nombre de sièges. Trop souvent, le Conseil de sécurité ne s'est pas acquitté de ses fonctions conformément aux dispositions de la Charte. Il importe donc que les négociations intergouvernementales aboutissent à un résultat qui permettra d'améliorer l'efficacité, la responsabilité, l'ouverture et la transparence du Conseil.

La réforme doit également avoir pour but de faire en sorte que le Conseil de sécurité et ses membres agissent conformément à la Charte des Nations Unies et que les décisions du Conseil reflètent la volonté collective de l'ensemble des Membres. La menace du recours au veto est l'un des principaux obstacles au bon fonctionnement du Conseil de sécurité, quelle que soit sa configuration. En règle générale, nous estimons que

la réforme est une occasion de réduire au minimum le recours au droit de veto plutôt que de créer des prétextes à son expansion, ce qui pourrait compromettre l'efficacité du Conseil. En tant que signataire du code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, la République de Moldova s'oppose au recours au veto en cas d'atrocités criminelles et se félicite des engagements pris jusqu'à présent à cet égard.

La réforme doit également permettre d'améliorer les méthodes de travail du Conseil, ce qui pourrait mener à terme à l'approbation d'un règlement intérieur du Conseil afin que ce dernier ne soit plus provisoire. Les méthodes de travail du Conseil et ses relations avec l'Assemblée générale sont, en effet, des questions très importantes, car elles déterminent les dynamiques du système au quotidien. Un grand nombre de délégations ont aidé à dégager des points communs pendant le processus de négociations intergouvernementales, y compris, plus récemment, en contribuant au document révisé sur les éléments, qui est le fruit des cinq réunions de négociations intergouvernementales tenues à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

Dans ce contexte, je tiens à remercier les précédents coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, des Émirats arabes unis, et l'Ambassadeur Kaha Imnadze, de la Géorgie. Leur souci, dans la conduite des discussions, d'assurer le caractère inclusif du processus et la transparence a été très apprécié, et nous pensons que ce sont des principes qui doivent guider les délibérations futures du groupe de travail.

Les cinq volets de la réforme du Conseil de sécurité, à savoir les catégories de membres, la question du veto, la représentation régionale, la taille du Conseil élargi et les méthodes de travail, ainsi que les relations entre l'Assemblée générale et le Conseil, ne sont pas des questions simples. Toutefois, la difficulté de ces réformes ne doit pas en diminuer l'impérieuse nécessité.

Alors que nous entamons la nouvelle phase des négociations intergouvernementales sur la réforme, nous devons faire fond sur les progrès réalisés par le passé. C'est là où nous avons un grand besoin de souplesse, en particulier du côté des cinq membres permanents, qui jouissent de la plupart des prérogatives et des pouvoirs, non seulement au Conseil, mais aussi dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il est évident que le résultat des négociations doit être appuyé par tous les États Membres. Selon nous, seul un consensus large peut garantir que nous serons en mesure d'appliquer

pleinement un accord, une fois que les négociations seront terminées. La République de Moldova continuera d'œuvrer en faveur d'un processus accéléré et axé sur les résultats, d'un Conseil au service des objectifs de la Charte des Nations Unies et de notre vision commune d'un monde pacifique, fondé sur des règles.

Enfin, je voudrais, pour terminer, dire que ma délégation est disposée à travailler avec la Présidente de l'Assemblée générale et les coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en vue de parvenir à un résultat constructif.

**M. Amayo (Kenya) (*parle en anglais*)** : Je remercie la Présidente d'avoir convoqué cette importante séance, que nous jugeons essentielle, non seulement pour faire avancer le multilatéralisme, mais aussi parce qu'elle touche à l'avenir même de l'ONU, notamment ses buts et objectifs.

Le Kenya s'associe d'emblée à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/73/PV.36).

La position de ma délégation sur la réforme du Conseil de sécurité est cohérente et bien connue. La position commune africaine sur ce point important de l'ordre du jour est bien exposée dans le Consensus d'Ezulwini et dans la Déclaration de Syrte. L'objectif de l'Afrique est d'être pleinement représentée dans tous les organes de décision de l'ONU, en particulier au Conseil de sécurité. À cet égard, le Kenya continue de demander l'élargissement du Conseil de sécurité dans les deux catégories – membres permanents et non permanents – avec pas moins de deux sièges permanents et deux sièges non permanents supplémentaires pour l'Afrique. Nous réaffirmons la position africaine selon laquelle le Conseil de sécurité élargi doit être composé d'au moins 26 membres et que l'Afrique doit conserver la responsabilité du choix de ses candidats. Les nouveaux membres du Conseil doivent, par principe, avoir les mêmes responsabilités et obligations que les membres actuels.

L'Afrique est la région qui compte le plus grand nombre de Membres de l'ONU, et la plupart des questions inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation, en particulier au Conseil de sécurité, la concernent directement. En tant que telle, toute réforme du Conseil de sécurité doit garantir le droit légitime de l'Afrique à une représentation géographique juste et équitable au sein de cet organe.

Les cinq réformes clefs identifiées dans les décisions 61/561 de 2007 et 62/557 de 2008 demeurent les principes directeurs de nos travaux dans les négociations intergouvernementales. Il s'agit notamment des catégories de membres du Conseil, de la représentation régionale, de la question du veto, de la taille d'un Conseil élargi et de ses méthodes de travail, ainsi que des relations entre le Conseil et l'Assemblée générale. Il s'agit là de domaines importants dans notre quête d'un organe plus inclusif et plus représentatif capable de relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle en matière de paix et de sécurité, ainsi que les aspects connexes.

Bien que des divergences d'opinion subsistent, nous sommes pleinement convaincus que les cinq volets de la réforme à l'examen dans le cadre du processus intergouvernemental sont interdépendants et se renforcent mutuellement. En tant que tels, nous devons nous efforcer de rapprocher nos positions et exhortons toutes les délégations à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour ce faire. Ma délégation estime que la position commune africaine constitue une base solide pour rapprocher les positions divergentes dans ce processus, car elle fournit les principaux axes de discussion sur les questions touchant de nombreux pays.

Le Kenya reconnaît que la plupart des États Membres de l'ONU participant aux sessions successives de négociations intergouvernementales sont favorables à l'élargissement du Conseil de sécurité. C'est important, car il est aujourd'hui plus évident que jamais que l'environnement mondial est devenu plus incertain et que le multilatéralisme lui-même semble se trouver sur le banc des accusés. La légitimité et l'efficacité du Conseil de sécurité seront de plus en plus remises en question. Nous estimons que le moment est venu de respecter et de faciliter les aspirations légitimes de la majorité des États Membres.

Nous saluons néanmoins les efforts constructifs et courageux déployés au cours de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale pour améliorer les relations du Conseil de sécurité avec les autres organes des Nations Unies, ainsi qu'avec les organisations régionales, telles que l'Union africaine. Nous nous félicitons également des progrès réalisés s'agissant de renforcer les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Nous espérons que le même engagement sera au rendez-vous à la présente session.

Pour terminer, ma délégation se félicite des initiatives prises par le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale pour faire avancer le processus de

réforme. Nous attendons avec intérêt de poursuivre avec les États Membres, durant la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, des délibérations ouvertes, transparentes et sans exclusive sur cet important point de l'ordre du jour.

**M. Tshosar** (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation tient à remercier la Présidente d'avoir organisé ce débat important sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité.

Je profite de cette occasion pour exprimer nos sincères remerciements à S. E. M. Miroslav Lajčák, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, pour son leadership, ainsi qu'aux deux Coprésidents, l'Ambassadeur Kaha Imnadze, de la Géorgie, et l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, des Émirats arabes unis, pour leur contribution et leur dur travail à la tête du processus de négociations intergouvernementales durant cette même session.

Le Bhoutan se félicite que l'Ambassadeur Christian Braun, du Luxembourg, ait été nommé Coprésident du processus de négociations à la présente session, et que l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, des Émirats arabes unis, ait été reconduite dans ces fonctions. Nous pensons que le renouvellement du mandat de l'Ambassadeur Nusseibeh garantira la continuité du processus et que l'Ambassadeur Braun apportera des idées nouvelles propres à faire avancer ce processus. Je tiens à les assurer du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation, et nous leur présentons tous nos vœux de succès.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de Saint-Vincent-et-les Grenadines au nom du Groupe L.69 (voir A/73/PV.36). Je voudrais ajouter les observations suivantes à titre national.

Cette année encore, nous nous réunissons pour délibérer sur cette importante question, dont nous débattons depuis plus de 25 ans. Malheureusement, nous n'avons réalisé aucun progrès significatif en raison des profondes divergences de vues sur la manière de réaliser la réforme. À l'heure où nous entamons une nouvelle phase de négociations intergouvernementales, nous espérons observer des progrès tangibles, faute de quoi la légitimité du processus de négociations intergouvernementales serait remise en question.

Dans leurs allocutions prononcées à l'Assemblée générale et dans diverses autres instances pendant la

semaine de haut niveau de la présente session, la plupart des chefs d'État, entre autres, ont souligné la nécessité de renforcer le multilatéralisme. Réformer le Conseil de sécurité fait partie intégrante de ce renforcement.

À l'instar de nombreux autres États Membres, le Bhoutan estime que la réforme et l'élargissement du Conseil de sécurité sont nécessaires pour que le Conseil conserve sa légitimité, une prise de décisions efficace et une plus grande transparence vis-à-vis des Membres de l'ONU. Toutes les institutions doivent s'adapter et évoluer pour rester pertinentes et conformes à leurs objectifs, de sorte de pouvoir relever les défis multiples du XXI<sup>e</sup> siècle.

Ma délégation réaffirme son appui à une représentation géographique équitable permettant d'assurer, pour les régions sous-représentées voire non représentées, la représentation qui s'impose. À l'heure actuelle, des continents et des régions entières sont soit sous-représentés, soit sans aucune représentation au Conseil de sécurité. Le Bhoutan est également favorable à l'élargissement du Conseil de sécurité dans les catégories de membres aussi bien permanents que non permanents.

Le Bhoutan estime que des pays développés et en développement doivent siéger au Conseil de sécurité, notamment des petits États insulaires en développement et des petits États. Tout pays – quelles que soient sa taille et sa puissance – doit avoir l'occasion de siéger au Conseil une fois réformé, d'autant que les petits États comptent pour quelque 20 % des États Membres de l'ONU. Les petits États fournissent également des points de vue importants et sans équivalents sur diverses questions examinées à l'Assemblée générale.

À l'heure où nous entamons la onzième session de négociations intergouvernementales, nous demandons aux nouveaux Coprésidents de faire fond sur les conclusions des sessions précédentes plutôt que de repartir de zéro. Nous savons tous que, même si les délibérations sur la réforme du Conseil de sécurité durent depuis de nombreuses années, elles n'ont pas eu de résultat tangible. Ce n'est pas dû à un manque de points de vue ou de propositions, mais à l'absence d'un texte de négociation. Il est donc impératif désormais de faire ce que la logique impose et d'entamer de véritables négociations sur la base d'un texte, à l'instar de tous les autres processus de négociation intergouvernementaux en place à l'ONU; c'est là une idée qu'ont évoquée la grande majorité des États Membres dans leurs déclarations.

Ma délégation a bon espoir que le prochain cycle de négociations intergouvernementales donnera lieu à des avancées substantielles dans un cadre ouvert, inclusif et transparent, sous la conduite avisée du Président. À cette fin, elle entend collaborer de manière constructive avec toutes les délégations.

**M. Mayong Onon** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter la Présidente d'avoir convoqué cet important débat annuel. La Malaisie n'a cessé de réaffirmer sa position selon laquelle la réforme du Conseil de sécurité doit être intégrale – en portant aussi bien sur ses méthodes de travail que sur l'élargissement du nombre de ses membres – afin de le rendre plus légitime, plus représentatif, plus démocratique, plus responsable et plus transparent.

Nous sommes favorables à l'élargissement des deux catégories de membres, à savoir les membres permanents et non permanents, afin de renforcer le rôle et la représentativité du Conseil. Une augmentation du nombre de sièges non permanents permettrait à un plus grand nombre d'États Membres d'être élus au Conseil ou d'y siéger plus fréquemment, ce qui garantirait une plus grande participation au processus de prise de décisions de cet organe.

Sur la question du veto, la Malaisie réaffirme son appel à en supprimer l'utilisation sous sa forme actuelle. Un veto devrait nécessiter le vote contre non pas d'un seul membre permanent mais d'au moins deux membres permanents, et être appuyé par trois membres non permanents du Conseil de sécurité. Nous préconisons que, à l'heure actuelle, le recours au veto soit réglementé dans les situations impliquant des atrocités criminelles telles que le génocide, les crimes contre l'humanité ou les crimes de guerre.

Le cadre actuel des négociations ne nous rapproche en rien d'une réforme du Conseil de sécurité. Pour que nous puissions lancer de solides négociations, il nous faut un texte de travail. La Malaisie réaffirme que des négociations fondées sur un texte constituent la prochaine étape qui s'impose pour le processus de réforme. L'avant-projet devra englober les diverses propositions faites par les États Membres, car cela nous permettrait d'identifier clairement les domaines dans lesquels des divergences peuvent être comblées. Les négociations pourraient ainsi continuer d'être menées de manière inclusive et transparente.

Je voudrais terminer en affirmant que ma délégation apporte son appui à la Présidente, de

même qu'aux nouveaux Coprésidents du processus de négociations intergouvernementales et à tous les États Membres. C'est déterminés à faire avancer le processus de réforme que nous devons tous ouvrir le prochain cycle de négociations intergouvernementales. Nous demandons instamment aux États Membres de faire preuve d'ouverture, de souplesse, de sincérité et de la volonté politique nécessaire pour parvenir à une solution mutuellement acceptable. Il importera d'accomplir des avancées réelles durant la soixante-treizième session de l'Assemblée générale.

**M. Al Habib** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je remercie la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette séance pour examiner les questions relatives à la réforme globale du Conseil de sécurité.

Nos délibérations sur la question, qui durent depuis près de 30 ans, sont fondées sur l'hypothèse de base que le Conseil n'a pas suivi le rythme des changements profonds qui se sont produits dans le monde. Aujourd'hui, cette hypothèse est plus forte, plausible et valable que par le passé. Néanmoins, le seul changement qui s'est produit durant cette période a été une évolution modérée des méthodes de travail du Conseil. Il est donc clair que des progrès significatifs doivent être accomplis en ce qui concerne les questions de fond, notamment le nombre de membres et la composition du Conseil, sa responsabilité et le droit de veto.

Quoi qu'il en soit, la complexité et sensibilité du sujet ne justifient en aucun cas de continuer à retarder ce processus. La perte de confiance à l'égard du Conseil et l'érosion de sa crédibilité nous obligent à prendre notre responsabilité au sérieux. Cela exige évidemment de faire preuve de volonté politique et de souplesse, ainsi que d'un esprit de compromis. Le Conseil doit devenir plus démocratique, représentatif, efficace, et surtout, pleinement respectueux des règles et responsable. La composition du Conseil ne correspond pas aux réalités actuelles. Il importe de remédier pleinement à cette déficience pour que cet organe soit représentatif du monde qu'il est censé protéger. À cette fin, entre autres choses, les pays en développement doivent être représentés de manière plus équitable au Conseil. De même, le droit de veto a toujours été critiqué par une majorité importante d'États Membres. Le règlement de cette question doit donc rester l'un des principaux éléments de nos délibérations.



L'incapacité du Conseil à améliorer suffisamment ses méthodes de travail et son processus de prise de décisions a entraîné un déficit de confiance et une perte du sentiment de légitimité qu'inspirent ses décisions. En conséquence, la transformation du Conseil en un organe responsable dont le fonctionnement repose sur des règles doit être au cœur de nos efforts. Cela permettrait de renforcer la légitimité de ses décisions.

Au cours des dernières décennies, le Conseil a eu un recours de plus en plus fréquent et excessif aux fonctions que lui confère le Chapitre VII, comme si la Charte des Nations Unies ne contenait aucune autre disposition. Cela s'applique en particulier à l'adoption de sanctions dans des cas où il n'était pas nécessaire de prendre des mesures. En conséquence, les droits souverains des États, ainsi que les droits de l'homme, ont été gravement violés dans certains cas. Le Chapitre VII ne doit être invoqué que dans les circonstances envisagées par la Charte. C'est une mesure de dernier recours, si nécessaire. Cette tendance continue de compromettre gravement la légitimité des décisions du Conseil. Étant donné que celui-ci agit au nom de tous les États Membres, il doit rendre des comptes à tous les États au nom desquels il agit.

C'est en effet la raison d'être de l'Article 24 de la Charte, qui oblige le Conseil à présenter des rapports annuels à l'Assemblée générale, où sont représentés tous les États Membres. Cependant, non seulement certaines décisions du Conseil ne reflètent pas les vues de tous les États Membres de l'ONU, mais dans certains cas, elles ne représentent même pas l'opinion sincère de ses propres membres. Le Conseil est tenu de respecter la Charte lorsqu'il s'acquitte de ses fonctions. Néanmoins, il continue de se saisir de questions qui sont assignées par la Charte à d'autres organes de l'ONU. Cela constitue un empiétement sur les fonctions et les pouvoirs d'autres organes.

De même, une majorité écrasante des États Membres ont toujours prié le Conseil d'éviter scrupuleusement d'examiner des questions qui ne représentent pas des menaces pour la paix et à la sécurité internationales. Néanmoins, ces dernières années, le Conseil a inscrit des questions de cette nature à son ordre du jour. Malheureusement, dans certains cas, elles sont liées aux affaires intérieures de certains États, alors que l'ingérence est explicitement interdite par la Charte. Ceci est dû à une tendance croissante à réduire le Conseil à un outil parmi d'autres dont disposent les membres permanents du Conseil. D'un autre côté, dans

certains cas, le Conseil n'a pas abordé des sujets de grave préoccupation pour la paix et la sécurité internationales et les États Membres de l'Organisation. Nous devons également ne pas oublier les cas dans lesquels le Conseil a été utilisé de manière abusive par certains membres.

Enfin, je tiens à souligner que si nous voulons que notre monde soit gouverné par le droit, et non par la force, il est impératif que le Conseil et ses membres assument leurs responsabilités. Évidemment, ceci n'est possible que sur la base d'un processus dirigé par les États qui englobe une réforme globale et véritable du Conseil de sécurité.

**M<sup>me</sup> Byrne Nason** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette séance sur la question cruciale, bien que difficile, de la réforme du Conseil de sécurité.

Je suis consciente du caractère délicat de cette question et de l'absence de progrès tangibles à cet égard depuis près de 20 ans. Cela ne doit cependant pas nous servir d'excuse pour nous désintéresser du processus ou le consigner à une série d'échanges rituels et stériles. Le besoin fondamental de réformer le Conseil de sécurité est de plus en plus pressant. Comme l'Irlande et de nombreux autres États l'ont affirmé à maintes reprises, le Conseil ne représente plus la composition de l'ONU. Plus cette position inacceptable persistera, plus la légitimité du Conseil et son rôle unique et vital dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales seront menacés.

L'Irlande considère que la sous-représentation historique et injuste des pays africains au Conseil est particulièrement scandaleuse. Il est urgent de mener une réforme qui garantira une contribution juste et équitable de l'Afrique aux décisions du Conseil – ce que l'Irlande a toujours voulu. La réalité est que cette réforme doit s'effectuer pour le long terme, et sur le fond cela nous semble juste. Nous nous souvenons par ailleurs clairement, après notre mandat au Conseil de sécurité en 2001 et 2002, que si les questions de paix et de sécurité en Afrique faisaient partie des principales préoccupations du Conseil, les pays africains n'étaient pas représentés de manière adéquate au Conseil, et il était souvent nécessaire de sortir de son enceinte pour entendre ce qu'ils avaient à dire.

Outre la nécessité de remédier à la sous-représentation africaine, nous devons également veiller à ce que les voix des plus vulnérables soient entendues. Cela signifie que les petits États insulaires

en développement, par exemple, doivent jouer un rôle au Conseil qui reflétera la gravité des problèmes auxquels ils sont exposés. D'autres régions ont également formulé des réclamations dont nous estimons qu'elles doivent être prises en compte, et nous attendons avec intérêt de les aborder.

Il importe de protéger le droit des petits États, qui représentent la majorité des États Membres de l'ONU, à devenir membres du Conseil. L'ONU et le multilatéralisme sont fondés sur des lois et des structures qui fournissent une protection, un respect et des garanties identiques aux pays petits et grands, et qui promeuvent les avantages mutuels en abordant les problèmes communs dans le cadre de structures communes.

Outre la question de sa composition, la réforme du Conseil de sécurité doit également en faire un organe plus responsable, plus démocratique et plus transparent. Par exemple, l'Irlande est d'avis que les membres élus doivent jouer le même rôle que les autres membres au Conseil, y compris se voir confier la responsabilité de la rédaction des textes que produit le Conseil et participer à l'élaboration de toutes ses décisions. Nous saluons le rôle dynamique et efficace joué récemment à cet égard par les 10 membres élus. Nous sommes aussi en faveur d'une plus grande interaction entre le Conseil, l'Assemblée générale et les organes essentiels tels que la Commission de consolidation de la paix, qui sont bien placés pour relever les grands défis auxquels sont confrontés les pays en proie à un conflit. L'Irlande est aussi un farouche partisan de la transparence, et nous nous félicitons de la volonté exprimée par nombre de membres actuels du Conseil de conduire les travaux du Conseil à la vue de tous.

Le recours au veto est, à notre avis, une responsabilité et non un droit. Il a souvent été employé de manière abusive, et nous sommes en faveur de son abolition à terme. Dans l'intervalle, nous appuyons l'initiative franco-mexicaine et celle du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence tendant à empêcher son utilisation en cas d'atrocités criminelles. L'Irlande est fermement convaincue que la réforme doit avoir lieu maintenant, et nous voulons aller rapidement à des négociations fondées sur un texte. Cela n'est aucunement, selon nous, en contradiction avec l'approche dirigée par les États Membres qui a été celle privilégiée jusqu'à présent. Nous sommes résolument pour qu'on s'appuie sur les résultats des récentes négociations intergouvernementales, y compris le document-cadre, ses annexes et les éléments de

convergence et les éléments communs qui ont été établis par les coprésidents successifs.

Dans le cadre de ces négociations, nous voulons voir un résultat positif et nous sommes disposés à étudier tout modèle susceptible de réunir un consensus suffisant. Créer de nouveaux sièges permanents n'a pas été notre modèle préféré par le passé, mais nous serions prêts à l'accepter si cette solution venait à recueillir un appui suffisant. Voilà 20 ans que nous campons tous sur nos positions, et manifestement cela n'a réussi à aucun de nous. C'est pourquoi nous demandons à tous les pays qui sont en faveur de la réforme d'envisager les moyens d'opérer un tel changement. La souplesse peut aujourd'hui s'assortir, par exemple, d'un engagement à revoir la structure du Conseil après une période déterminée. L'objet d'un tel examen serait de déterminer si les nouvelles dispositions sont justes et équitables et si elles reflètent l'évolution continue de l'ordre mondial.

On peut arguer que mon pays, l'Irlande, a un intérêt direct à cela. Oui, nous aspirons à devenir membre du Conseil de sécurité pour la période 2021-2022. Nous portons un regard critique sur le Conseil de sécurité, sa composition et son fonctionnement, parce qu'il est important pour nous et pour l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui plus que jamais, l'avenir du système multilatéral dépend pour beaucoup du Conseil. Le système multilatéral au sens large suit l'exemple donné par le Conseil. Nous voulons voir disparaître les anachronismes en termes de représentation afin que cet organe puisse mieux s'acquitter des tâches urgentes qui lui ont été confiées. Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Irlande a évoqué cette question au cours du récent débat général (voir A/73/PV.13). Il a dit qu'il était fermement convaincu que la réforme du Conseil se traduirait inévitablement par un plus grand sentiment de participation, de responsabilité et d'appropriation chez tous les Membres de l'ONU et que cela ne pourrait sûrement être que positif pour le fonctionnement de l'ONU, de façon générale.

À l'heure où le multilatéralisme lui-même est confronté à des défis de taille, c'est aux États qui sont résolument attachés à l'ONU qu'il incombe plus qu'à tout autres d'envisager comment ils peuvent contribuer à cette importante réforme. Mon pays, l'Irlande, ne manquera pas, pour sa part, d'aborder la prochaine série de négociations sur la réforme du Conseil de sécurité dans un esprit ouvert et constructif. Nous avons l'habitude, et sommes désireux, de servir d'intermédiaire et nous

resterons une voix en faveur d'une réforme juste et équitable du Conseil de sécurité.

**M. Valenzuela Marzo** (Espagne) (*parle en espagnol*) : La Représentante permanente de l'Italie a déjà exprimé la position du Groupe du consensus dans le cadre de ce débat annuel (voir A/73/PV.36). La délégation espagnole s'y associe, car elle est convaincue de l'importance que revêt la réforme du Conseil de sécurité pour un multilatéralisme efficace.

Je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter les nouveaux Coprésidents, la Représentante permanente des Émirats arabes unis et le Représentant permanent du Luxembourg, et leur dire qu'ils peuvent compter sur l'appui de l'Espagne dans l'accomplissement des tâches qui seront les leurs durant les prochaines négociations intergouvernementales.

Je voudrais partager avec l'Assemblée quelques réflexions concernant notamment pourquoi il est essentiel, pour le processus de réforme de l'ONU et pour la légitimité et l'efficacité du multilatéralisme, d'imprimer une nouvelle dynamique au Conseil de sécurité.

Le contexte international actuel, comme nous le savons tous, est très différent de celui des années de l'après-guerre. La nécessité de garantir la paix dans un monde divisé en blocs a été déterminante s'agissant d'inscrire dans la Charte des Nations Unies les fonctions et la composition du Conseil de sécurité. L'accomplissement d'une des principales tâches qui avaient été confiées à l'ONU – à savoir la décolonisation – a complètement modifié le nombre de Membres et la dynamique multilatérale de l'Organisation. Aujourd'hui confrontés aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle, nous sommes devant la nécessité de doter le Conseil d'une nouvelle légitimité afin que tous les membres et groupes régionaux de l'Assemblée générale sentent qu'ils y sont représentés. Et cette nouvelle configuration doit garantir l'efficacité qu'exigent les défis posés par les changements climatiques, les flux migratoires, la défense des droits de l'homme, l'égalité entre les sexes, la nécessité d'un développement plus équitable et moins inégal, en plus du maintien et du rétablissement de la paix en tant que bien commun.

Par sa proposition, le Groupe du consensus vise à intégrer toutes les aspirations des différents groupes régionaux ainsi qu'à contribuer et à jouer un rôle déterminant dans le règlement concerté de cette question transversale du XXI<sup>e</sup> siècle. Ce faisant, nous

n'exprimons pas les revendications d'un groupe, mais cherchons simplement à trouver une formule cohérente et consensuelle comme base pour la réforme du Conseil de sécurité. La proposition a été formulée il y a plus d'une décennie, mais ce sont les circonstances actuelles qui exigent que nous revoyions les procédures du multilatéralisme face aux nouveaux défis, qui en font, non pas une idée abstraite d'un nouvel équilibre des pouvoirs, mais une méthode pour identifier et régler tous ensemble les problèmes communs de l'humanité.

Le Conseil de sécurité est la clef de voûte du multilatéralisme, de la réforme de l'ONU et de l'action collective pour le bien commun. Nous voulons un Conseil plus démocratique, plus représentatif et plus transparent, qui agit avec plus d'efficacité; un Conseil, en définitive, plus représentatif, plus légitime et mieux préparé à relever les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés au XXI<sup>e</sup> siècle. Notre objectif, au sein du Groupe du consensus, est de parvenir à un accord sur ce que nous entendons tous par « un Conseil plus démocratique, plus transparent, plus efficace, plus responsable et plus représentatif ». La réforme de la Charte des Nations Unies exige un consensus aussi large que celui qui a permis son adoption, ainsi que des garanties et des assurances que tous les États Membres contribueront, sur la base de leurs intérêts légitimes et dans l'optique de l'intérêt commun, à relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

Notre position a évolué. Elle est souple et, en même temps, équilibrée. Elle part du principe que la participation au Conseil de sécurité n'est pas un privilège mais un service rendu à la communauté internationale. Nous estimons que tous les Membres de l'ONU épris de paix ont le droit et même l'obligation de rendre, par leur présence au Conseil, ce service à la communauté. Nous avons la conviction que le multilatéralisme renforcé auquel nous devons aspirer et auquel nous aspirons ressemble beaucoup au Conseil réformé que propose le Groupe du consensus. C'est pourquoi nous encourageons chacun à examiner sous cet angle les deux tableaux sur lesquels s'est appuyée l'Ambassadrice italienne dans la déclaration qu'elle a faite au nom de notre groupe (voir A/73/PV.36). Les membres de l'Assemblée constateront qu'il ne s'agit pas d'une simple proposition de réformer le Conseil, mais d'une proposition de réforme qui s'inscrit dans celle, plus large, de l'ONU, une proposition qui, nous en sommes convaincus, sera déterminante pour renforcer la confiance dans le système international et dans la capacité des États Membres de s'adapter aux nouveaux défis qui se posent au système aujourd'hui.

**M. Auväärt** (Estonie) (*parle en anglais*) : Nous sommes tous convaincus que l'ONU doit être à la hauteur de sa mission et que la réforme du Conseil de sécurité doit contribuer à rendre l'ONU plus crédible et plus forte. Le Conseil de sécurité doit avoir les moyens et la volonté de relever efficacement tous les défis auxquels le monde est confronté et doit se montrer à la hauteur de sa responsabilité principale de maintenir la paix et la sécurité internationales. Malheureusement, cela n'a pas toujours été le cas. Je voudrais remercier les Représentants permanents de la Géorgie et des Émirats arabes unis de leur travail acharné à la tête des négociations intergouvernementales à la session précédente de l'Assemblée générale.

En ce qui concerne les questions les plus importantes pour l'Estonie s'agissant du processus de réforme du Conseil de sécurité, nous avons été témoins, à maintes reprises, de la façon dont certains membres du Conseil ont utilisé ou menacé d'utiliser leur droit de veto, et ont ainsi paralysé le Conseil, l'empêchant de réagir à des situations pour lesquelles des mesures s'imposaient. L'Estonie a déjà exprimé et continue de souligner sa position, à savoir que les membres permanents du Conseil de sécurité devraient s'engager volontairement et collectivement à ne pas utiliser leur droit de veto pour bloquer une décision du Conseil visant à prévenir ou à faire cesser des situations impliquant des atrocités criminelles.

En tant que membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, l'Estonie appuie également le code de conduite appelant tous les membres du Conseil à ne pas voter contre des résolutions crédibles du Conseil de sécurité qui visent à prévenir ou à faire cesser un génocide, des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre. Nous nous félicitons du large soutien exprimé par 117 États Membres en faveur de ce code de conduite. Nous espérons que d'autres pays apporteront leur appui à ce code dans un avenir proche. L'Estonie a par ailleurs réaffirmé son appui à l'initiative menée par la France et le Mexique concernant le recours au droit de veto. Nous estimons que ces deux initiatives sont complémentaires et poursuivent un objectif commun.

Je voudrais également attirer l'attention sur une autre question importante pour l'Estonie s'agissant de l'élargissement du Conseil de sécurité. L'ONU doit s'adapter aux réalités de notre époque. L'Estonie estime que tous les pays, petits ou grands, doivent avoir la possibilité d'être représentés au Conseil, mais qu'il est absolument vital que les petits pays, en particulier les

petits États insulaires en développement, puissent se faire entendre davantage. En outre, nous souscrivons pleinement à la Position commune africaine, qui permettrait de renforcer la représentativité et la légitimité de l'ONU dans son ensemble et constitue le seul moyen de corriger l'injustice historique subie par le continent africain en ce qui concerne la composition du Conseil de sécurité.

Lorsque nous examinons la pertinence des travaux du Conseil de sécurité, nous devons nous pencher sur les ordres du jour et les questions de fond examinées lors des séances du Conseil de sécurité. La notion de paix et de sécurité s'élargit. Il existe de nouveaux défis susceptibles de porter gravement atteinte à la paix et à la sécurité mondiales et qui par conséquent, doivent faire l'objet de débats au sein du Conseil de sécurité. Par exemple, les changements climatiques et la cybersécurité sont deux défis qu'il faut manifestement aborder, vu qu'ils gagnent en importance et revêtent de plus en plus un caractère d'urgence.

Enfin, je voudrais souligner que des progrès modestes permettant d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité peuvent avoir un effet positif bien plus large. L'Estonie souhaiterait que les activités du Conseil soient caractérisées par plus de responsabilité effective, de cohérence et de transparence, grâce à une plus grande ouverture et à des mesures ciblées. Ces principes sont essentiels s'agissant de la gouvernance de notre État. Nous appliquons consciencieusement ces principes car nous sommes convaincus que notre gouvernance est plus efficace et mieux comprise par notre peuple grâce à eux. Nous pensons que ces mêmes principes auraient un effet encore plus important au niveau régional ou mondial et que par conséquent, les différentes organisations internationales, y compris l'ONU, doivent leur accorder toute la valeur qu'ils méritent et les appliquer. Le Conseil de sécurité, en tant qu'organe représentant tous les Membres de l'ONU, pourrait également bénéficier de l'application de ces principes.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'engagement de l'Estonie à participer de manière constructive aux négociations intergouvernementales. Je tiens également à féliciter les Présidents nouvellement nommés, les Représentants permanents des Émirats arabes unis et du Luxembourg, et à les assurer de notre plein appui.

**M. Balé** (Congo) : Je voudrais tout d'abord remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir

convoqué cette importante réunion sur l'importante question de la réforme du Conseil de sécurité.

La délégation congolaise fait sienne la déclaration prononcée par le Représentant permanent de la Sierra Leone, Coordonnateur du Comité des 10 chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/73/PV.36) et saisit cette occasion pour faire quelques remarques à titre national.

Tout d'abord, il me revient le devoir de remercier tous les cofacilitateurs des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité qui se sont succédé et leur reconnaître leur engagement et leur enthousiasme à faire avancer un processus qui s'est révélé, au fil de ces neuf dernières années depuis son lancement en février 2009, plus complexe qu'il ne paraissait. J'adresse mes félicitations aux nouveaux cofacilitateurs désignés pour poursuivre cette entreprise.

En fait de quoi s'agit-il? L'intitulé même du point 124 de l'ordre du jour à l'examen, à savoir « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité », décline la problématique et nous inspire une lecture simple autour de cette réforme. La représentation au sein du Conseil n'est pas équitable. Il faut donc établir cet équilibre. Il faut augmenter ses membres, car la composition actuelle du Conseil n'est pas représentative des 193 États que compte l'ONU de nos jours.

Qu'en est-il des questions connexes? La décision 62/557, qui reste le fondement de la réforme du Conseil de sécurité, et les cinq éléments clefs de la réforme que cette décision a dégagés sont le fil conducteur des négociations qu'elle convoque. La décision 62/557 nous éclaire davantage et en circonscrit les défis et les enjeux.

Une réforme nécessaire du Conseil de sécurité est le partage de l'Assemblée générale. Ici, je ne veux que mettre en évidence les décisions successives de l'Assemblée de poursuivre les négociations informelles d'une session à une autre. La constance du discours d'adhésion au processus en administre aussi la preuve.

Et si l'on se projetait déjà en 2019? Dans quasiment deux mois, le processus de négociations intergouvernementales informelles de l'Assemblée générale sur la réforme du Conseil de sécurité aura atteint la durée symbolique de 10 ans. Quelle évaluation

pourrions-nous faire de cette décennie de discussions sur la réforme de cet organe, considéré à juste titre comme la pierre angulaire de cet édifice que sont les Nations Unies? Au-delà de ce cadre des négociations intergouvernementales inauguré en février 2009, nombreux parmi nous ajouteraient que le débat sur la réforme de l'organe le plus puissant de l'ONU a fini par consumer l'énergie de plus d'une génération de diplomates. En effet, si l'on se réfère aux dernières initiatives de réforme qui remontent aux années 60, et même en incluant les tentatives des années 90, on est tenté, à bon droit, de penser que depuis lors, le processus de négociation semble ne pas avoir offert des résultats qui puissent s'inscrire dans la dynamique d'une perceptible évolution positive.

L'enjeu est certes important, puisque le Conseil de sécurité peut prendre des décisions que les États Membres sont tenus d'appliquer et de surcroît, la Charte lui confère la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est en cela que se révèle l'importance de la vision de nos dirigeants lors du Sommet mondial de 2005, qui nous invite à réaliser des progrès, afin d'aboutir à la réalisation d'un Conseil de sécurité plus représentatif, démocratique, efficace, transparent, afin de renforcer la légitimité de ses décisions.

Nous le reconnaissons tous : le monde a changé et il nous faut nous rendre à l'évidence de nouveaux défis géopolitiques qui ont favorisé l'émergence de nouvelles forces sur la scène internationale. Aujourd'hui plus que jamais, au moment où le multilatéralisme est menacé, nous réaffirmons notre foi en l'Organisation des Nations Unies que nous voulons plus transparente, plus dynamique et plus démocratique. L'ONU n'a pas vocation à se figer dans le passé. Comme le soulignait si bien un illustre Président des États-Unis, le Président John Kennedy, dans son allocution à la tribune de l'Assemblée générale,

« L'Organisation des Nations Unies ne peut survivre si elle reste statique. Ses obligations augmentent en même temps qu'elle prend plus d'ampleur. La Charte doit être modifiée, et la pratique des Nations Unies aussi. Les auteurs de la Charte n'ont pas voulu en faire quelque chose d'éternellement figé » (*A/PV.1209, par. 74*).

Aujourd'hui, l'ONU s'investit dans des réformes visant à en faire un instrument plus efficace dans la promotion de la paix, du développement et des droits de l'homme. C'est sur cette dynamique que le Congo

fonde sa conviction que la réforme du Conseil de sécurité est possible; elle est même urgente. Pour le Congo, la représentation géographique de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité est une question de justice, d'équité et d'équilibre régional au sein de cet organe, en considération même des principes, des objectifs et des idéaux consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Le document intitulé « Éléments communs révisés et questions à examiner plus avant » des coprésidents, distribué par le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, le 14 juin, classe les points cruciaux qui portent sur l'augmentation de la taille du Conseil, de la représentation géographique et du veto dans le groupe des points à examiner plus en avant (voir A/72/PV.104). Le caractère d'imbrication de toutes les questions en négociation dans le cadre de la réforme du Conseil de sécurité est une évidence.

L'augmentation de la taille du Conseil, on le sait, est aliénée à la question de l'augmentation du nombre des membres du Conseil, et ce, dans ses deux catégories. Si le principe de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité fait l'unanimité de tous, il demeure, pour ma délégation, que l'option d'une augmentation dans les deux catégories de ses membres est celle qui reflète le mieux l'équité, la représentativité et l'équilibre régional. C'est dans cette veine que le Congo soutient la désignation de deux membres dans la catégorie des membres permanents et deux membres supplémentaires dans la catégorie des membres non permanents pour le compte de l'Afrique.

Une telle représentativité de l'Afrique au sein du Conseil ne serait que la réparation d'une injustice historique dont elle a toujours été l'objet. En effet, il est difficilement concevable que cette Afrique de 1,2 milliard d'âmes, comptant 54 États Membres au sein de l'Organisation, dont les projections estiment d'ailleurs que la démographie atteindra le double de cette population d'ici à l'an 2050, soit sous-représentée à ce haut niveau de prise de décisions. Il ne faut pas non plus perdre de vue que dans le contexte présent, le plus grand nombre des décisions du Conseil concerne bien l'Afrique.

Le Congo se félicite du soutien de plus en plus nombreux et de l'adhésion de plusieurs groupes d'États et de groupes d'intérêts en faveur de la représentation de l'Afrique aux côtés des membres permanents. Certes, la question du veto, intimement liée à la qualité de membres permanents du Conseil, constitue encore un des plus grands défis de ces négociations

intergouvernementales. Cependant, si l'acceptation de la représentation de l'Afrique au Conseil comme membre permanent pouvait constituer la réparation d'une injustice, ne pas lui reconnaître les privilèges attachés à ce statut, y compris le pouvoir du veto, ne serait en rien d'autre que continuer à manifester de l'injustice envers elle. Pour une mise en œuvre pertinente du principe de l'égalité, il est judicieux d'étendre le privilège de veto à tous les États qui seront désignés comme membres permanents du Conseil de sécurité. Il ne saurait en être autrement, à moins de convenir de son abolition pure et simple pour tous les membres permanents du Conseil de sécurité, tel que consignée dans la Position commune africaine déclinée dans le Consensus d'Ezulwini.

La question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes est d'autant plus importante qu'elle mérite une attention soutenue de l'Assemblée générale, principal organe de l'ONU, le plus représentatif qui soit et, par conséquent, véritablement universel et démocratique, à même de conduire le processus de réforme à des résultats concrets, mais dans un cadre consensuel.

**M. Allen** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer ma gratitude et celle de mon pays aux Ambassadeurs Nusseibeh et Imnadze pour le brio avec lequel ils ont mené le processus de négociations intergouvernementales cette année. Je félicite l'Ambassadrice Nusseibeh de sa reconduction dans ses fonctions et l'Ambassadeur Braun de sa nomination à la co-présidence de la session à venir.

Il est de plus en plus évident que l'appétit de réforme du Conseil de sécurité va croissant au sein des États Membres de l'ONU, et ce, avec raison : le monde a changé, mais la composition du Conseil de sécurité n'a pas suivi ce changement. Il n'est que juste et équitable que le principal organe mondial chargé du maintien de la paix et de la sécurité soit représentatif du monde qu'il cherche à protéger.

Le Royaume-Uni demeure un fervent partisan de longue date de la réforme du Conseil de sécurité. Cette réforme doit tenir compte de la taille du Conseil, de sa représentativité, de son mode de fonctionnement et de ses méthodes de travail. Nous appuyons les efforts visant à moderniser les méthodes de travail du Conseil de sécurité et saluons l'accord passé l'an dernier autour d'une nouvelle note du Président du Conseil de sécurité sur la question (S/2017/507). Notre priorité est maintenant de mettre en œuvre les dispositions de cette

note afin de veiller à ce que le Conseil mène ses travaux d'une manière efficace, inclusive et transparente, notamment en consacrant son temps aux questions les plus importantes en matière de paix et de sécurité internationales, et non aux conflits du passé. Nous attendons avec intérêt de travailler sur ces questions au sein du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, sous la présidence du Koweït.

Lorsque nous examinons la réforme du Conseil de sécurité, nous devons toujours veiller à ce que son efficacité ne soit pas compromise. Une augmentation trop importante du nombre des membres risque de compliquer et ralentir indûment le processus de prise de décisions, compromettant ainsi la capacité du Conseil de réagir efficacement et rapidement aux problèmes liés à la paix et à la sécurité internationales. Compte tenu des défis immenses et graves qui nous attendent, c'est un risque que nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de prendre.

Dans le même ordre d'idées, nous ne pouvons pas permettre que la question du veto ralentisse nos progrès en matière d'élargissement du Conseil. Le Royaume-Uni est fier de ne pas avoir opposé son veto à une résolution depuis 1989, et nous ne le ferions que dans des circonstances exceptionnelles. Nous sommes signataires du code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence et nous engageons à ne jamais voter contre un projet de résolution crédible sur la prévention ou la cessation d'une atrocité criminelle. Nous encourageons tous les membres permanents et non permanents à nous rejoindre pour soutenir cette initiative. Nous avons trop souvent vu d'autres pays utiliser leur droit de veto par intérêt égoïste étroit, ce qui a porté un préjudice considérable à la réputation du Conseil et, de fait, à sa responsabilité à l'égard de ceux qui ont désespérément besoin de notre aide.

C'est pour ces raisons que nous pensons qu'une expansion modeste dans la catégorie des membres permanents et dans celle des membres non permanents – une augmentation qui équilibre la représentation et l'efficacité – constitue l'approche que nous devons poursuivre collectivement. Les États Membres doivent travailler ensemble d'une manière souple et créative pour trouver des domaines de convergence afin que nous puissions enfin progresser sur cette question.

Les Membres savent que nous appuyons l'octroi de sièges permanents au Brésil, à l'Allemagne, à l'Inde

et au Japon, en sus d'une représentation permanente de l'Afrique, afin de mieux refléter les réalités du monde auquel nous sommes confrontés aujourd'hui. Cet appui est inébranlable, et nous attendons avec intérêt de travailler par tous les moyens possibles pour parvenir à un Conseil de sécurité plus représentatif et plus efficace.

**M. Mero** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie la présidence de l'Assemblée générale d'avoir convoqué le débat de ce jour, en séance plénière, sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes.

Mon pays souscrit à la déclaration prononcée par le représentant de la Sierra Leone, qui a pris la parole au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/73/PV.36).

En ma qualité de représentant de la Tanzanie, je tiens à féliciter les Coprésidents des négociations intergouvernementales à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale pour la manière dont ils ont dirigé le processus, et j'ajoute que la Tanzanie est toute prête à travailler avec les nouveaux Coprésidents annoncés aujourd'hui.

Comme beaucoup d'autres, ma délégation est préoccupée par la lenteur du processus. L'Afrique, seul continent sous-représenté au Conseil de sécurité, continue de souffrir. Il convient de souligner que l'essentiel du mandat du Conseil de sécurité s'est exercé dans des pays africains qui, ayant atteint leur majorité, ont assumé leurs responsabilités en contribuant au maintien de la paix sur leur propre continent, et au-delà. Nous participons à des efforts de médiation et des opérations de maintien de la paix auxquels la Tanzanie et de nombreux autres pays africains ont payé un lourd tribut en perdant plusieurs de leurs soldats de la paix. La volonté politique qui sous-tend le maintien de la paix et de la sécurité recèle une valeur inestimable, chose que nous devons chérir.

La Position commune africaine, telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, est bien connue de l'Assemblée. Nous exigeons au moins deux sièges permanents avec tous les privilèges et prérogatives des membres permanents y compris le droit de veto, et cinq sièges non permanents. Même si l'Afrique s'oppose en principe au maintien du droit de veto, elle pense que c'est une question de justice pour tous et que tant qu'il existera, il doit être accordé à tous les membres permanents, anciens et nouveaux.

Ma délégation est préoccupée par la note des Coprésidents énonçant la version révisée des éléments communs et des questions à examiner plus avant qui a été distribuée par la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, le 14 juin. Certes, ce document est un pas dans la bonne direction s'agissant d'identifier les éléments communs autour desquels les États Membres peuvent s'unir pour parvenir à un consensus. Toutefois, cette note ne tient ni suffisamment ni précisément compte de la Position commune africaine.

Pour terminer, la République-Unie de Tanzanie attend avec impatience un virage dans le bon sens sur cette question lorsque l'examen du processus de réforme du Conseil de sécurité reprendra et que, nous en sommes convaincus, la Position commune africaine fera alors l'objet d'une attention sérieuse de notre part à tous.

**M<sup>me</sup> Jáquez Huacuja** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui et d'avoir nommé les nouveaux cofacilitateurs des négociations intergouvernementales, lesquels peuvent dès à présent compter sur l'appui de ma délégation dans leurs travaux autour de cette question – certes très importante pour mon pays mais surtout cruciale pour l'Organisation des Nations Unies.

Le Mexique souscrit à la déclaration prononcée ce matin par l'Ambassadrice María Angela Zappia au nom du Groupe du consensus (voir A/73/PV.36). Je vais maintenant faire quelques commentaires à titre national.

La nouvelle session de négociations intergouvernementales est nécessaire pour continuer d'examiner les questions en suspens, en vue de trouver de nouveaux éléments communs. Ce processus avance dès lors que nous trouvons des terrains d'entente et que nous nous focalisons sur ceux qui nous unissent, en fonction de principes convenus. En d'autres termes, l'exercice ne doit pas se limiter à compiler des propositions, mais s'attacher également à les analyser et à mettre en exergue celles qui sont réellement susceptibles de générer un consensus et des résultats bénéfiques pour tous les membres et pour les intérêts mondiaux, plutôt que d'imposer des éléments communs artificiels.

La réforme du Conseil doit être guidée par les objectifs communs identifiés au cours du processus de négociations intergouvernementales, à savoir l'efficacité, la transparence, la représentativité et la démocratisation du Conseil. Dans le même temps, l'élargissement de la catégorie des membres non permanents du Conseil de

sécurité – qui, du point de vue du Mexique et du Groupe du consensus, est la seule base qui permettra à la réforme de porter des fruits sous la forme d'un Conseil réformé, efficace et démocratique – doit être fondé sur le principe d'une répartition géographique équitable. Par conséquent, une modification, quelle qu'elle soit, de la composition du Conseil devra également refléter la composition actuelle de l'Organisation, en permettant une représentation adéquate des différents groupes régionaux sur la base d'une répartition géographique équitable, comme le prévoit l'Article 23 de la Charte des Nations Unies. La taille du Conseil une fois élargi sera déterminante pour rétablir cet équilibre, tout en préservant son efficacité.

Cela étant, nous ne pouvons pas parler de représentation adéquate fondée sur cette répartition si elle ne tient pas compte du lien direct que cette question affiche avec les débats autour de la dimension du Conseil élargi, laquelle permettra de déterminer le nombre de sièges supplémentaires à attribuer à chaque groupe. De même, la transparence et l'efficacité doivent être les objectifs prioritaires de la réforme du Conseil de sécurité. Le Mexique convient que le Conseil doit être plus transparent et plus accessible aux États qui n'en sont pas membres, de sorte que sa responsabilisation en soit améliorée et l'efficacité de sa prise de décisions renforcée.

Le Conseil de sécurité est l'organe garant de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, du fait de l'opacité de ses méthodes de travail et du contrôle qu'exercent les membres permanents sur certains points de l'ordre du jour touchant à leurs intérêts nationaux, le Conseil ne peut pas être efficace pour régler les conflits qui menacent la paix et la sécurité internationales et portent atteinte à son image et à sa légitimité. En conséquence, le Conseil doit agir avec diligence et transparence face aux crises internationales qui requièrent son attention.

Si, ces dernières années, le Conseil de sécurité s'est amélioré sur les fronts de la transparence et de l'ouverture, c'est en grande partie grâce à l'impulsion que lui ont donnée les membres élus. Nous sommes également une large majorité d'États à nous opposer à l'utilisation de ce qu'on appelle le veto et à prôner son abolition ou son recours volontairement restreint, tout particulièrement dans les cas d'atrocités de masse. Nous sommes également d'accord avec la majorité des États Membres pour dire que l'élargissement du Conseil et la réforme de ses méthodes de travail amélioreront



nettement l'efficacité de cet organe en rééquilibrant la balance des pouvoirs en place. Cela permettra en outre de donner davantage de poids aux positions des membres non permanents et de progresser sur les questions qui paralysent traditionnellement l'action du Conseil.

Les relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale doivent également être abordées sous l'angle de la responsabilisation et de la transparence. Par conséquent, pour parvenir à une plus grande responsabilisation au Conseil, il faut maintenir l'élection périodique, par l'Assemblée générale, de tous les nouveaux membres du Conseil.

Nous réitérons que ce nouveau cycle de négociations intergouvernementales doit être mené à bien dans le respect des principes de transparence, d'impartialité, d'objectivité et d'ouverture. Il doit faire fond sur les enseignements tirés des précédentes sessions et des erreurs commises dans le cadre du processus. Nous invitons les membres de l'ONU à tenir compte de la proposition du Groupe du consensus, laquelle représente une tentative sérieuse d'avancer sur la voie d'une véritable réforme du Conseil de sécurité. Cette proposition respecte les principes énoncés dans la décision 62/557, puisqu'elle a été formulée de bonne foi et qu'elle est, en outre, une proposition de compromis visant à aboutir à un Conseil de sécurité plus représentatif, plus transparent, plus démocratique, plus efficace et plus responsable.

Notre proposition est inclusive parce qu'elle cherche à faire naître des occasions pour tous les États Membres et toutes les régions, en particulier celles qui, comme l'Afrique, sont sous-représentées au Conseil de sécurité dans sa configuration actuelle. La proposition du Groupe du consensus prend en compte les ambitions de certains États qui aspirent légitimement à assumer davantage de responsabilités au Conseil de sécurité. Le Mexique reconnaît la volonté exprimée par tous les groupes de négociation de poursuivre les négociations intergouvernementales. Nous exhortons donc tous les Membres à poursuivre les négociations, en coordonnant leurs intérêts individuels et en s'efforçant de servir ceux de l'Organisation afin de générer un appui aussi large que possible en faveur d'une proposition viable visant à augmenter le nombre de membres du Conseil de sécurité en fonction des réalités du XXI<sup>e</sup> siècle et sur la base du multilatéralisme.

**M. Cho Tae-yul** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie la Présidente d'avoir convoqué ce débat annuel sur la réforme du Conseil de sécurité.

Ma délégation souhaite chaleureusement la bienvenue à l'Ambassadeur Christian Braun, du Luxembourg, en sa qualité de facilitateur des négociations intergouvernementales. Nous félicitons également l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, des Émirats arabes unis, qui continue de jouer son rôle de facilitatrice. J'ai pleinement confiance en leur dynamisme et en leur capacité à faciliter ce processus difficile dans un esprit de transparence et de justice.

En premier lieu, ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par la Représentante permanente de l'Italie au nom du Groupe du consensus (voir A/73/PV.36). Je vais maintenant faire quelques observations à titre national.

La République de Corée est depuis longtemps convaincue que la réforme du Conseil de sécurité est cruciale pour garantir le bon fonctionnement et l'avenir de l'ONU. Cette conviction a un caractère encore plus urgent aujourd'hui. De fait, alors que nous sommes collectivement confrontés à des problèmes internationaux croissants, le Conseil de sécurité joue un rôle de plus en plus important pour faire face à ces réalités changeantes. Cependant, pour s'acquitter de sa responsabilité principale, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et relever les défis d'aujourd'hui et de demain, le Conseil doit devenir une entité plus équitable, plus représentative et plus efficace. D'autre part, alors que le Secrétaire général, M. Guterres, a pris les commandes de la réforme de l'ONU dans des domaines tels que la paix et la sécurité, le développement et la gestion, il est essentiel que le Conseil de sécurité suive le rythme des réformes en cours. Les enjeux sont trop élevés pour que le Conseil reste statique alors que le monde et l'ONU continuent d'évoluer.

Le besoin réel de réformer le Conseil de sécurité n'émane pas de nos capitales respectives. Ce sont plutôt les personnes qui peuplent les rues de Palestine et les quartiers de Syrie qui aspirent à la réforme du Conseil de sécurité. Nous leur devons de tenir la promesse de la Charte des Nations Unies, à savoir préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Aujourd'hui, je propose que nous prenions un moment pour réfléchir, logiquement et raisonnablement, à ce que nous savons et à ce qui permettra de réformer le Conseil de manière appropriée. Je demande aux représentants de réfléchir un moment à notre position actuelle, non à travers le prisme d'intérêts nationaux ou de ceux d'un groupe, mais plutôt à travers le prisme

objectif d'une personne qui se préoccupe réellement de l'avenir du monde.

Nous savons tous que l'augmentation du nombre de membres du Conseil au-delà de 25 remettrait sérieusement en question l'efficacité du Conseil. Nous savons tous que, hormis les cinq membres permanents, l'ONU compte 188 États Membres, que ce nombre pourrait augmenter à l'avenir et que tous ces États veulent devenir membres du Conseil et le méritent. Nous savons tous que ces 188 pays doivent se livrer à une concurrence véhémente et investir un capital politique énorme durant de nombreuses années pour être élus membres du Conseil. Nous savons tous que les membres non permanents sont élus démocratiquement. Nous savons tous qu'un seul mandat de deux ans n'est tout simplement pas suffisant pour permettre à de nombreux pays de bâtir une mémoire institutionnelle, et qu'il est parfois difficile au début – voire durant la première année – de se familiariser avec toutes les questions essentielles.

Par exemple, nous savons tous que l'ajout de quatre sièges pour le Groupe des Quatre, deux pour les pays d'Afrique, un pour les pays arabes et un pour les pays d'Amérique latine, porterait le nombre de membres permanents du Conseil à au moins 13, ce qui signifie que le nombre de sièges supplémentaires alloués au reste des pays ne dépasserait pas deux ou trois. Nous savons tous que le fait de n'ajouter que deux ou trois sièges non permanents aux 10 existants pour 180 pays, voire plus à l'avenir, est non seulement injuste, mais également non viable. Nous savons tous que si nous maintenons le ratio actuel d'un siège permanent pour deux sièges non permanents, nous hériterons d'un Conseil bloqué composé de 39 membres, dont 13 auront le droit de veto, qui ne sera jamais en mesure de fonctionner efficacement ou équitablement.

Nous savons tous que le monde n'est pas statique, et que les membres importants et productifs d'aujourd'hui seront rejoints par d'autres membres importants et productifs demain. Et nous savons tous que notre tâche consiste à réformer le Conseil en suivant les

cinq principes suivants – démocratie, représentativité, transparence, responsabilité et efficacité – dictés par nos chefs d'État et de gouvernement en 2005.

Je pense que nous reconnaissons tous, bien que ce ne soit pas forcément publiquement, que la proposition du Groupe du consensus d'augmenter le nombre de sièges non permanents en privilégiant les régions sous-représentées et sans élargir le droit de veto reflète les larges convergences convenues entre les États Membres. Cette proposition nous aidera également à mener une réforme du Conseil qui non seulement sera ancrée sur les cinq principes que nous avons adoptés, mais qui proposera également la formule la plus viable et suscitera l'appui le plus large possible. Cette proposition ajouterait 11 membres non permanents, qui seraient tous démocratiquement élus, pleinement représentés par chaque groupe sur la base d'une répartition géographique équitable et tenus de rendre régulièrement des comptes sur la base de leurs contributions au Conseil. Cela permettrait au Conseil de fonctionner de manière plus efficace et transparente, avec un nombre limité de veto et le nombre correct de membres. En outre, un grand nombre d'entre nous pourront garder leurs sièges suffisamment longtemps pour constituer une mémoire institutionnelle et conserver leurs sièges plus longtemps si leur performance en tant que membres du Conseil est satisfaisante.

Nous sommes tous réunis ici aujourd'hui en ayant pleinement conscience du fait que le Conseil doit être réformé pour continuer de s'acquitter de son mandat et s'adapter aux réalités changeantes. La République de Corée, aux côtés du Groupe du consensus, poursuivra ses efforts en vue de réformer le Conseil de sécurité en adaptant les idéaux des pères fondateurs de l'ONU aux défis actuels.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur de point de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 124 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 18 h 15.*